

Mise en ligne : 4 septembre 2018.
Dernière modification : 11 décembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN, Clermont-Ferrand caoutchouc manufacturé

Société en commandite, 1889.

PUY-DE-DOME
SOCIÉTÉ

(*Archives commerciales de la France*, 17 novembre 1894)

Clermont-Ferrand. — Formation. — Société en nom collectif BERGOUGNAN et Cie. caoutchouc, av. Fontgiève. — 10 ans, du 1^{er} déc. 1894. — 200.000 fr. — 17 oct. 1894.

5 FÉVRIER

(*Archives commerciales de la France*, 8 février 1899)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN et Cie, caoutchouc brut et manufacturé, 17, av. du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, avec maison de vente 74, b. Beaumarchais, à Paris. — 50 ans. — 1.600.000 fr. — 12 janv. 1899. — *Petites Affiches*.

1900 (décembre) : CRÉATION DE LA
SOCIÉTÉ COLONIALE DES COMPTOIRS BERGOUGNAN
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Bergougnan-Guinee.pdf

Société générale des Établissements Bergougnan et Cie
Augmentation du capital
Modifications aux statuts
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 février 1905)

D'un acte reçu par M^e Mazoires, notaire à Chamalières, et par M. Albin Rogier à Clermont-Ferrand, le 10 décembre 1904, il appert que l'augmentation de capital qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 26 novembre 1904, a été effectuée par la création de 3.600 actions nouvelles de 500 fr. chacune. Sur ces actions, 900 entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'apports à M. Raymond Bergougnan et 500 à la Société Coloniale des Comptoirs Bergougnan.

Banque privée
(*Le Temps*, 30 juillet 1906)

Conseil d'administration

Longin 1, président du conseil d'administration de la Société des anciens établissements Bergougnan, président.

Société générale des Établissements Bergougnan et Cie
Augmentation de capital
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1907)

D'un acte par M^e Masoires, notaire à Chamalières, canton nord de Clermont-Ferrand (P.-de-D.), il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée par rassemblée générale du 6 novembre 1906, a été effectuée par l'émission de 5.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées intégralement. Le fonds social, qui était de 4.000.000, a été ainsi porté à 6.500.000 fr., et les statuts ont été modifiés en conséquence. — *La Loi*, 5 janvier 1907.

BANQUE PRIVÉE, INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, COLONIALE, LYON-MARSEILLE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mars 1907)

.....
La Banque privée, après l'étude de certaines affaires industrielles, principalement régionales, a coopéré à l'augmentation du capital de la Société de Froges, de la Société Bergougnan et de la Compagnie agricole du Nil.
.....

VALEURS DIVERSES
(*Le Journal des finances*, 23 novembre 1907)

Bergougnan a perdu pendant la huitaine écoulée le cours rond de 2.000 fr. La baisse continue du caoutchouc, indice trop certain de la diminution des commandes de l'automobilisme, démontre que la fixation du dividende au chiffre de 135 fr. a été un acte de prévoyance. La baisse est d'ailleurs très notable. Les derniers cours du caoutchouc marque Para au marché d'Anvers ont été de 10 fr. seulement contre 15 fr., il y a quelques mois ; et sur un total de 486 tonnes offertes sur le marché, on n'a trouvé preneur que pour 87, et à un prix d'environ 6 % inférieur sur le précédent.

Cette baisse du caoutchouc n'atteint pas directement les fabricants de pneus, elle révèle seulement la crise qui menace leur industrie. [...]

Bergougnan et Cie
(*Gil Blas*, 25 novembre 1907)

¹ Jean Longin : de J. Longin & Cie, commerce de soies grèges et moulinées à Lyon, président de la Banque privée et de la Société française des électrodes.

Les comptes de l'exercice. 1906-1907, qui seront présentés aux actionnaires de la Société Bergougnan et Cie, dans leur prochaine assemblée générale, viennent d'être publiés.

Il en résulte que le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 4.241.362 fr. 24 ; déduction faite des frais généraux, des frais d'entretien et charges diverses pour un total de 1.342.691 fr. 03, il reste un bénéfice net de 2.898.671 fr. 31.

Le dividende total sera de 1.625.000 francs, soit 25 % du capital.

Ajoutons que cette distribution est faite après prélèvement de 37.944 fr. 07 pour provision aux débiteurs douteux, de 95.159 fr. 99 pour amortissements statutaires, de 34.314 fr. 95 pour amortissements relatifs à la dernière émission et enfin de 500.000 fr. affectés à une réserve spéciale pour provision en vue de travaux neufs et matériel supplémentaire.

En somme, la répartition qui va être proposée à la prochaine assemblée dote les comptes de réserver et amortissements d'une somme globale de 767.753 29
qui, ajoutée à la réserve produite par l'augmentation du capital 6.000.000 00
Donne un ensemble de 5.767.753 29
en regard d'un capital de 6.500.000 00

Société Bergougnan et Cie
(*Gil Blas*, 30 décembre 1907)

Voici le texte des résolutions adoptées à la dernière assemblée générale ordinaire et extraordinaire de cette société, dont nous avons déjà parlé :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires, approuve l'inventaire, les comptes et le bilan de l'exercice 1906-1907, et donne décharge complète aux membres du conseil d'administration de leur gestion pendant ledit exercice.

Elle approuve également la répartition qui lui est proposée..

En conséquence, elle fixe à 125 francs par action le dividende de l'exercice, et décide qu'il sera mis en paiement à partir du 10 janvier 1908, sous retenue des impôts sur les titres et revenus.

En outre, elle autorise le prélèvement sur l'exercice des bénéfices de la somme de 500.000 francs, pour être affectée aux dépenses, que nécessitent les constructions nouvelles et l'achat d'un matériel complémentaire à faire pendant l'exercice 1907-1908.

Cette somme constituera une réserve spéciale, qui s'ajoutera à celle constituée pour le même objet, lors de la précédente répartition, et figurant au bilan sous la rubrique : Réserve : Provision pour travaux neufs et matériel supplémentaire.

2° Par application de l'article 19 des statuts, l'assemblée générale réélit comme administrateur M. Alexandre Grimaud ², désigné par le sort comme membre sortant ;

3° L'assemblée générale réélit M. J.-B. Pradel et M. Adrien Josse ³ et nomme M. Georges Goutet ⁴, avoué près la Cour d'appel de Riom, comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1907-1908, conformément à l'article 26 des statuts, et fixe à mille francs la rémunération de chacun d'eux, qui sera maintenue à ce chiffre jusqu'à décision contraire ;

² Alexandre Grimaud : ancien avoué, administrateur de l'Automobile Club d'Auvergne (*Gil Blas*, 17 février 1905).

³ Adrien Josse : administrateur de deux douzaines d'affaires, président de la Banque française de l'Afrique. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Bq_frse_Afrique.pdf

⁴ Georges Goutet (1874-1958) : futur administrateur des Caoutchoucs de l'Indo-Chine. Cf.

4° L'assemblée générale donne, en tant que de besoin à tous administrateurs, les autorisations imposées par la loi..

Société générale des Établissements Bergougnan
(*Annuaire Desfossés*, 1908, p. 211-212)

Société anonyme française, définitivement constituée le 12 janvier 1899, modifiée les 21 février 1901, 26 novembre 1904 et 6 novembre 1906..

Objet : la fabrication et le commerce de tous les articles en caoutchouc brut et manufacturé et de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement à ce genre d'industrie ; la fonderie, la fabrication et la vente de tous articles en métal et de la mécanique de précision se rapportant à la vélocipédie et à l'automobilisme, ainsi que des timbres de toutes natures et matières ; l'achat, la, vente et l'exploitation dans les divers pays de production des gommes de caoutchouc et autres, ainsi que de toutes matières riches comme l'or, l'ivoire, et l'importation, dans ces mêmes pays, des objets de première nécessité tels que sels, toiles, tissus, etc., pour être échangés avec les indigènes, la création et l'exploitation de tous comptoirs et factoreries.

Siège social : 17, avenue du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)..

Durée : 50 ans, du 12 janvier 1899.

Capital social : à l'origine, 1.600.000 francs, divisé en 3.200 actions de 500 francs, sur lesquelles 1.200 furent remises entièrement libérées à MM. Bergougnan et Cie, en rémunération de partie de leurs apports.

Par décisions d'assemblées générales, le capital a été porté le 21 février 1901 à 2.200.000 francs par la création de 1.200 actions nouvelles de 500 francs, puis à 4 millions, le 26 novembre 1904, par la création de; 3.600 actions nouvelles de 500 francs, et enfin, le 6 novembre 1906, par la création de 5.000 actions de 500 francs, émises à 1.500 francs, à 6.500.000 francs, son chiffre actuel. Il est représenté par 13.000 actions de 500 francs.

Conseil d'administration : de 5 à 7 membres, nommés pour 6 ans et propriétaires de 25 actions chacun.

Année sociale : close le 30 septembre.

Assemblée générale : avant fin janvier, une voix par 10 actions, maximum 50 voix, dépôt 5 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % du montant libéré des actions. Sur le surplus : 10 % à la Direction, 10 % au conseil d'administration, 80 % aux actions.

Service financier : Banque industrielle et coloniale, 2, rue Meyerbeer.

ADMINISTRATEURS

MM. J[ean] Longin, L[éopold] Robin ⁵, A[lexandre] Grimaud, J[oseph] Chalus [banquier à Clt-Fd], E[tienne] Clémentel, R. C. Bergougnan.

Les actions de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés au comptant, depuis le 29 novembre 1906.

Ex.	Bénéf. nets	Divid.
1901	248.000	27 50
1902	633.000	20 00

⁵ Léopold Robin : administrateur de la Banque privée (après absorption de la Banque Robin-Rondel), de la Société des teintures, impressions et apprêts de Thizy, et des Éts Keller et Leleux.

1903	931.000	35 00
1904	1.093.000	45 00
1905	1.033.000	50 00
1906	2.464.000	90 00

Bergougnan est ferme
(*Le Journal des finances*, 13 juin 1908)

Les bruits qui ont couru au sujet d'une entente avec la maison Michelin ont été démentis.

BLOC-NOTES PARISIEN
UN BEL EXEMPLE D'ÉNERGIE
(*Le Gaulois*, 7 juillet 1908)

C'est aujourd'hui la fête de l'automobile. Sur les routes du circuit de Dieppe les « monstres » sont lancés à des vitesses fantastiques ; dans quelques heures, le télégraphe nous apportera la nouvelle de la victoire d'une voiture qui aura fait très probablement du 120 de moyenne ou davantage encore, pendant plus de six heures, et cette nouvelle causera moins d'effarement que n'en suscita au regretté Levassor la réalisation du 30 kilomètres à l'heure sur une voiture sans chevaux.

Il y a quelque différence entre les deux allures et elle est faite d'inventions, de perfectionnements de tous genres dont nous ne nous étonnons pas plus que des résultats surprenants qu'ils nous permettent d'enregistrer. Que de travaux opiniâtres demanda cette mise au point de l'automobile, que de détails il fallut étudier, que d'améliorations durent être apportées avant que fussent possible ces allures stupéfiantes, qu'on n'aurait jamais osé prédire il y a seulement dix ans !

*
* * *

Mais, il faut bien le dire, en dehors des perfectionnements mécaniques, il y en avait un qui s'imposait, essentiel, et sans lequel les premiers seraient restés sans grands effets. Il a fallu, pour que la voiture automobile puisse être lancée à la vitesse d'un train, que le pneumatique qui la portait puisse supporter un travail énorme et constant, sans qu'aucun dommage fût causé aux organes multiples du châssis, sans que le conducteur ne subisse lui aussi de douloureuses secousses. Et il apparaît immédiatement que ce qui a fait le succès de l'automobile, c'est le pneumatique qui a permis d'en faire un véhicule rapide et confortable. Aussi faut-il louer sans réserve ceux qui consacrèrent leurs efforts à la réalisation de ces bandages aussi résistants que souples ; en rendant la locomotion automobile possible, ils ont doté la France d'une industrie qui, depuis longtemps, est une des premières.

Parmi ceux qui ont compris, dès les débuts de l'automobile, le rôle que devait jouer le pneumatique dans sa diffusion, il est juste de citer en première ligne la maison Bergougnan, qui nous a dotés du fameux pneu « le Gaulois », dont il ne nous paraît point nécessaire de faire l'éloge. Avec une opiniâtreté et une constance remarquables avec aussi un succès qui devait être des plus encourageants, la petite usine de

M. Raymond Bergougnan a traité le caoutchouc sous toutes les formes qu'il était possible de lui donner.

Ce fut d'abord la confection des timbres en caoutchouc, qui, il y a dix ans, nécessitait un personnel ouvrier des plus restreints, mais qui, s'étendant, prenant chaque jour de l'extension, exigea bientôt de plus vastes locaux, un nombre d'ouvriers plus considérable.

De cette fabrication des timbres en caoutchouc, qui, à l'heure actuelle, assure encore à la maison Bergougnan dans cette spécialité une situation prépondérante, à la fabrication du pneumatique de bicyclette, d'abord, du pneu d'auto ensuite, il n'y avait qu'un pas que n'hésita pas à faire M. Bergougnan, car il avait bien vite compris tout l'avantageux parti qu'on pouvait tirer de cette nouvelle application du caoutchouc. Ce fut, au premier essai, la plus parfaite des réussites; la maison Bergougnan devint bientôt la plus gros centre de production du pneu de bicyclette ; puis, les voitures automobiles se multipliant et la réputation de la maison grandissant sans cesse, le pneu d'auto sortant de ses usines fut parmi les plus demandés, conquit le marché. Le poids lourd faisant son apparition, les constructeurs demandèrent à la maison Bergougnan de leur fournir de bandages pleins pour ces pesants véhicules : difficulté énorme, le bandage pour poids lourd demandant, pour être effectif, une fabrication hors pair. C'est alors que s'affirma l'expérience de la maison, que se révélèrent les connaissances approfondies qu'elle avait des ressources qu'offre le caoutchouc, et mieux qu'aucune autre, la célèbre maison aura aidé à la naissance et à l'emploi définitif du véhicule industriel. Lorsqu'elle voulut doter Paris d'autobus, la Compagnie n'hésita pas un instant à donner l'exclusivité de la fourniture des bandages et blocs pleins à la maison Bergougnan. C'était un témoignage précieux de l'estime en laquelle on tenait sa fabrication.

*
* *
*

Ces succès, en toutes les branches de leur activité, avaient valu à la maison Bergougnan une renommée mondiale et une fortune commerciale des plus extraordinaires. Elle fut transformée en société anonyme au capital de 6.500.000 francs, dont les actions cotées à Paris et à Lyon, sont actuellement à plus du triple de leur valeur nominale.

L'importance prise sur le marché par la production des usines de Clermont-Ferrand augmente chaque jour. Il est, d'ailleurs, à cela, une raison toute logique et qui tient dans ce fait que, chez Bergougnan, on a eu, pour imposer et les produits et la marque, une conception particulière. On a estimé que, puisque l'on y avait étudié le caoutchouc dans toutes ses applications, que, par conséquent, on savait exactement ce qu'on pouvait lui demander, il fallait faire servir l'expérience acquise à l'établissement de pneus parfaits, qui satisfassent complètement la clientèle.

Au lieu de consacrer d'énormes capitaux aux courses ou pour que soit vu et lu le nom de la marque qu'on voulait imposer — chacun sa tactique —, on préféra les utiliser à l'établissement de la marchandise qui la devait porter. On n'hésite pas chez Bergougnan, lorsqu'il se produit une erreur, un accident inattendu, toujours et partout possible dans une fabrication où la machine n'est pas tout, à se mettre à la disposition complète du client pour qu'il n'en pâtisse point. Et les millions économisés d'un côté purent être plus utilement consacrés à la satisfaction absolue de la clientèle. Les conséquences de cette façon de procéder étaient faciles à prévoir ; l'acheteur, toujours satisfait, devait revenir, en faire venir d'autres, et le chiffre d'affaires augmenta si prodigieusement qu'il atteint annuellement 20 millions.

C'est ce même souci de rester en contact avec le client, pour que jamais ce dernier ne puisse être mécontent, qui a conduit la maison Bergougnan à la création de

succursales dans toutes les grandes villes. On n'a point voulu de stockistes, qui n'auraient pu se consacrer exclusivement à la vente des produits de la maison pneus de tous genres, de bicyclettes, d'autos, Gaulois ferré, pavés et bandages pleins, etc. Lyon, Genève, Bordeaux, Nantes, Marseille, Saint-Etienne, Toulouse, Lille, Dijon, Le Mans, Rouen, Nancy, Montpellier, Alger, Orléans, Nice, Niort, possèdent une succursale des établissements Bergougnan, pour ne parler que de la France.

Admirablement organisées, industriellement et commercialement, les usines Bergougnan, en dehors des pneumatiques « Le Gaulois », fabriquent également, nous l'avons dit, des bandages pleins et des blocs pour poids lourds, des articles de bicyclettes et, de façon générale, tous les produits manufacturés du caoutchouc. Chacun de ces départements a des chefs de service, des vendeurs spéciaux, de telle façon que, dans chacun d'eux, des spécialités sont créées qui se répandent, font tache d'huile, portant partout le renom de la célèbre marque.

On aura une idée de l'importance prise par les établissements Bergougnan quand nous aurons dit qu'occupant actuellement 1.500 ouvriers, dans un espace de 60.000 mètres carrés couverts, elles sont en voie d'agrandissement et qu'elles inaugureront, en septembre prochain, de nouvelles et vastes usines. À ce nombre d'ouvriers vient s'ajouter celui, déjà imposant, des ingénieurs, vendeurs, chefs de service, employés, voyageurs, etc. Et l'on ne saurait s'étonner que la consommation actuelle de ces usines dépasse 125.000 kilogrammes de caoutchouc brut par mois.

On peut dire du créateur de ce prodigieux centre d'activité qu'il est bien le fils de ses œuvres. Il est récompensé de son labeur par les marques de sympathie que lui prodigue tout son personnel; il le fut officiellement par la croix de chevalier, puis la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Ces honneurs étaient bien dus au créateur du modeste atelier où se fabriquaient primitivement les timbres en caoutchouc, devenu, grâce à son labeur intelligent et avisé, les immenses usines dont nous n'avons fait qu'effleurer la description, dont nous n'avons pu dire comme il convenait l'importance commerciale et industrielle, le rôle si considérable qu'elles jouent dans notre commerce intérieur, dans nos exportations aussi.

C'est encore une des branches d'activité bien françaises dont nous sommes redevables à l'automobile et aux hommes puissamment organisés auxquels ce nouveau mode de locomotion a permis d'utiliser, pour le bien du pays, de merveilleuses aptitudes industrielles et commerciales. De ceux-là, M. Raymond Bergougnan est un des plus beaux exemples, un de ceux qu'il convient de mettre en belle lumière.

TOUT-PARIS

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN & CIE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 novembre 1908)

Deux circonstances ont influencé défavorablement les résultats de l'exercice 1907-1908 de la Société générale des Établissements Bergougnan : la baisse des cours du caoutchouc et les rabais successifs qu'on a dû consentir sur les prix de vente. Aussi les produits bruts de l'exploitation se présentent-ils en diminution de 641.611 fr. Comme, d'autre part, les frais généraux et divers sont en augmentation de 485.193 fr., le bénéfice net se trouve ramené de 2.898.671 à 1.771.867 fr. ainsi qu'on pourra le constater par cette comparaison des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1906-1907	1907-1908
CHARGES		

Frais généraux	1.089.419	1.375.530
Entretien	188.697	218.195
Intérêts et charges	64.576	228.641
Escompte et rabais	—	5.519
	<u>1.342.692</u>	<u>1.827.885</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts de l'exploit.	4 241.363	3.599.752
Rappel des charges	<u>1.342.692</u>	<u>1.827.885</u>
Bénéfices nets	2.898.671	1.771.867
Report antérieur	5.216	12.732
Solde disponible	<u>2.903.887</u>	<u>1.784.599</u>

En raison de ce fléchissement des bénéfices nets de plus de 1.100.000 fr., le conseil proposera à la prochaine assemblée, convoquée pour le 26 novembre, de fixer le dividende à 75 fr. seulement contre 125 fr. l'an dernier. Il ne sera rien porté à la provision pour travaux neufs qui avait reçu sur les bénéfices de l'exercice précédent 500.000 fr. Mais, par contre, une somme de 200.000 fr. sera réservée pour amorcer la création d'une réserve pour fluctuations des prix du caoutchouc qui constituera une assurance contre le retour des crises comme celle qui vient de sévir. Voici d'ailleurs comment se compare la répartition qui sera soumise aux actionnaires, avec la précédente :

	1906-07	1907-08
Dividende.	1.625.000	975.000
Prévis, pour débit, douteux	37.944	91.411
Amortis, statutaires	95.160	205.754
Réserve légale	138.278	73.735
Conseil d'administration	230.229	107.597
Tantièmes	230.229	107.597
Amort. des frais d'émission	34.315	—
Provision pour trav. neufs	500.000	—
Réserve p. fluct. du compte marchandises	—	200.000
Report à nouveau	12.732	23.505
	<u>2.903.887</u>	<u>1.784.599</u>

Le rapprochement des deux derniers bilans que nous établissons ci-dessous montre que la trésorerie est actuellement un plus [sic] serrée. 30 septembre

	1907	1908
ACTIF		
Terrains, immeubles	1.554.679	1.330.010
Matériel de fabrication	728.925	724.569
Mobilier	35 913	83.466
Matériel roulant	30.206	70.632
Matériel, brevets, etc.	—	437.106
Fonds de commerce	Mémoire	Mémoire
Caisse, banque et portef.	594.865	1 049.856
Débiteurs divers	2.389.834	1.552.568
Marchandises	12.364 940	10.885.667
Frais de la dernière émiss..	34.315	0
Frais génér. payés d'avance	69.987	33.248
	<u>17.803.720</u>	<u>18.167.142</u>
PASSIF		
Capital	6.509.000	6.500.000
Créanciers divers	2.406.326	2.246 768
Coupons non pavés	5.992	9.668
Caisse de secours	5.330	7.645
Réserve légale	264.983	403.260
Provision pr travaux neufs	500 000	—
Réserve de prévoyance	6.000 000	5.000.000
Amortis, sur immeuble	215.202	215.202
Report précédent	5.216	12.732
Bénéfices de l'exercice	2 898.671	1.771.867
	<u>17.803 720</u>	<u>16.167.142</u>

Pour faire face à 2.256.436 fr. d'exigibilités, il n'y a donc plus que 2.602.444 fr. de disponibilités immédiates, mais il faut faire entrer en ligne de compte, pour établir la situation exacte, qu'il y a encore, à l'actif pour 10.885.667 fr. de marchandises comprenant sur tout du caoutchouc qui serait porté pour son prix d'achat, ce qui laisserait une certaine marge le bénéfices sur les cours du jour.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(La Cote de la Bourse et de la banque, 13 décembre 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires des Établissements Bergougnan qui s'est tenue le 4 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1908-1909.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 23 novembre, les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 2.243.341 04 qui, joint au reliquat précédent, 23,504 86, donnent un solde disponible de 2.276.645 90, sur lequel un dividende de 75 fr. égal au précédent a été voté.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 10 janvier prochain, contre remise du coupon n° 11.

Une assemblée extraordinaire, qui s'est tenue le même jour, a voté la suppression des mots « et Cie » dans la dénomination sociale qui sera désormais « Société générale des Établissements Bergougnan. »

1910 (mai) : CRÉATION DE LA
SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDO-CHINE
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Caoutchoucs_Indochine.pdf

BOURSE DE LYON
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mai 1910)

L'action Bergougnan très active passe de 2.150 à 2.170 et clôture à 2.005 fr. après 1.965 fr., sur des reprises de bénéfices. Pour faire face au développement de ses affaires qui doit résulter de son contrat avec la Cie des Omnibus, la société va procéder à une augmentation de son capital. Elle convoque, à cet effet, ses actionnaires en assemblée générale pour le 17 mai. On dit que le capital actuel sera doublé et que les nouvelles actions seront émises au pair de 500 fr.

Société générale des Établissements Bergougnan
(*Gil Blas*, 26 mai 1910)

Les actionnaires de la Société générale des Établissements Bergougnan, réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 courant, ont décidé de porter le capital de 6 1/2 à 13 millions de francs.

Les 13.000 actions nouvelles de 500 fr. seront émises au pair et réservées aux actionnaires actuels, titre pour titre, du 10 juin au 10 juillet prochain.

Cette augmentation de capital est destinée à permettre à la société de s'intéresser à une plantation de caoutchouc en Indo-Chine et de devenir ainsi productrice de sa matière première.

Lettres des départements et de l'étranger
(*Le Journal des finances*, 28 mai 1910)

(De nos correspondants particuliers)

À l'assemblée de la Société générale des Établissements Bergougnan et, Cie qui s'est tenue à Clermont-Ferrand le 17 courant, pour statuer sur le doublement du capital, toutes les propositions du conseil ont été votées à l'unanimité. Le capital sera donc

porté de 6.500.000 fr. à 13 millions par la création de 13.000 actions nouvelles émises à 500 fr.

Les versements à effectuer seront échelonnés, croit-on. J'apprends que la Société, en vue de se protéger contre les fluctuations du prix du caoutchouc, a pris un intérêt dans une affaire de plantation de caoutchouc en Indo-Chine.

Il serait prématuré, évidemment, d'établir des calculs concernant le dividende qui sera réparti dans les prochains exercices aux 26.000 titres composant le nouveau capital : mais on peut dire que les bénéfices du premier trimestre de l'exercice sont supérieurs à ceux du trimestre correspondant de 1908-1909.

Huit jours en Auvergne
par JACQUES DAURELLE
(*Le Journal*, 21 juillet 1910)

.....
L'initiative de ce mouvement que tout le monde admire revient sans conteste à M. J.-B. Torrilhon.

.....
La maison Bergougnan, dont le stand, à l'Exposition, retint aussi M. Fallières pendant de longs instants, est la dernière venue. Sa fondation, due à M. Raymond Bergougnan, ne date que de 1889, et déjà cette maison semble la benjamine de la Destinée.

Si ses débuts furent obscurs, sa carrière est prodigieusement prompte et glorieuse. Devenue en 1898 société anonyme, son capital social passe successivement à 1.200.000 fr., à 4.000.000 de francs, à 6.500.000 francs, à 13.000.000 ! Ses usines qui, en 1900, s'élevaient sur 10.000 mètres carrés, s'étendent maintenant sur une surface de 50.000 mètres carrés. La maison Bergougnan compte en outre vingt succursales en France et autant à l'étranger. Ses chambres à air pour vélocipédie sont réputées ; son pneu lisse et ferré, qui porte ce fier nom « le Gaulois », est en train de connaître une gloire mondiale. Déjà, on appréciait depuis longtemps l'excellence de ses « Bandages pleins » et de ses « Bliocs » brevetés pour poids lourds.

Ces bandages viennent d'être montés sur 85 % des véhicules du ministère de la guerre et presque tous ont été primés. La maison Bergougnan est d'ailleurs le fournisseur en titre de la Compagnie Ancienne et Nouvelle des Autobus de Paris.

Quelles inventions nouvelles nous réservent MM. Bergougnan et leurs collaborateurs ? Les surprises ne sont certainement pas épuisées. D'éclatantes victoires, à n'en pas douter, attendent encore l'industrie française. En tous cas, chacun, dans la maison Bergougnan, depuis le patron jusqu'au plus modeste employé, travaille avec zèle, sans épargner sa peine.

.....
Établissements Bergougnan
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1910)

Les résultats obtenus pendant l'exercice clos au 30 septembre 1910 par la Société des Établissements Bergougnan ont été meilleurs que les précédents. Les bénéfices de l'exercice 1909-10 se sont élevés, en effet, à 2.305.435 francs contre 2.221.341 fr. Le dividende qui sera proposé par le conseil à l'assemblée sera de 85 francs contre 75 francs distribués précédemment. La répartition de ce dividende et de divers tantièmes

n'absorbant guère que 1 million 350.000 francs environ, il pourra être fait encore d'importants prélèvements de prévoyance.

Le bilan arrêté au 30 septembre dernier ne présente pas de modifications importantes par rapport au précédent. Mentionnons, cependant, que les amortissements avant répartition des bénéfices atteignent déjà 5.900.000 francs en chiffres ronds Les diverses réserves s'élèvent ensemble à près de 5.780.000 francs.

La situation de trésorerie de l'affaire est excellente, le fonds de roulement dépasse 13 millions de francs.

DÉCÈS DE L'ANCIEN PRÉSIDENT JEAN LONGIN
(*Bulletin des soies et des soieries de Lyon*, 21 janvier 1911)

Lyon. — Société en commandite par actions J. Longin et Cie, 33, rue Puits-Gaillot (soies grèges et moulinées). Ensuite du décès de M. Jean Longin, la société sera, dans l'avenir, administrée par MM. Amédée Longin, Fernand Longin, seuls gérants responsables, et continuera sous la même raison sociale (21 décembre 1910).

Société générale des Établissements Bergougnan et Cie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 janvier 1911)

Au cours de l'exercice 1909-1910, clos le 30 septembre 1910, le chiffre d'affaires de la Société générale des Établissements Bergougnan a continué à suivre sa marche ascendante des années précédentes.

En outre, les frais généraux ont diminué.

Mais la hausse du caoutchouc a tempéré les effets favorables que ces deux circonstances auraient eus sur les résultats bénéficiaires.

En effet, au cours du dernier exercice, les prix du caoutchouc, principalement celui du para, qui est le régulateur du marché, ont atteint des cours excessifs. Actuellement, les prix, quoique encore très élevés, sont revenus à des cours plus en rapport avec ceux qui, logiquement, devraient être pratiqués.

Le conseil a donc cru nécessaire de faire subir une réduction aux caoutchoucs en approvisionnement et de les inventorier à des prix ne laissant place à aucune surprise ; de même, les marchandises fabriquées ont subi un amortissement important.

Ce sont ces amortissements avant inventaire qui ont absorbé en partie l'augmentation des bénéfices résultant de la progression du chiffre d'affaires.

Quoi qu'il en soit, le bénéfice net de l'exercice 1909-1910 est encore supérieur à celui de 1908-1909 : il s'élève, en effet, à 2.305.430 04 contre 2.223.341 04.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée du 26 novembre dernier a décidé de porter de 75 à 85 fr. le dividende de chacune des 13.000 actions anciennes. Les 13.000 actions nouvelles émises en 1910 ne participeront aux bénéfices qu'à dater de l'exercice en cours.

Le solde disponible de l'exercice écoulé, s'élevant à 2.307.542 28, a reçu l'affectation suivante :

Provisions sur débiteurs douteux	257.258 37
Amortissements statutaires :	

Sur immeubles	62.692 85
Sur matériel de fabrication	197.090 50
Sur mobilier	18.392 05
Sur matériel roulant	11.666 62
Réserve légale	87.916 75
Dividende aux actions anciennes	1.105.000 00
Au conseil d'administration	134.541 90
À la direction	134.541 90
Réserve pour fluctuation du compte marchandises	160.000 00
À reporter à nouveau	138.441 34
Total égal au solde disponible	<u>2.307.542 28</u>

Le dividende de 85 fr. par action est mis en paiement depuis le 10 courant.

Les résultats obtenus par la Société des Établissements Bergougnan pendant les derniers exercices sont les suivants :

Au 30/9	Bénéf. nets	Divid. par act.
1898-1899	104.462	16 00
1899-1900	214.409	27 50
1900-1901	248.259	17 50
1901-1902	633.319	30 00
1902-1903	930 760	36 00
1903-1904	1092.562	45 00
1904-1905	1.033.068	50 00
1905-1906	2.463 891	90 00
1906-1907	2.898.671	125 00
1907-1908	1.771.867	75 00
1908-1909	2.223.341	75 00
1909-1910	2.305.436	85 00

La société, qui a pour but la fabrication et le commerce de tous articles en caoutchouc, a commencé à prendre un essor marqué en 1902 ; jusqu'en 1906-1907, bénéfices et dividendes ont été en sensible progression, mais en 1907-1908, la société, qui s'occupe principalement de la fabrication et de la vente des pneumatiques, a payé son tribut à la crise de l'industrie automobile. Depuis, les bénéfices se sont sensiblement relevés, grâce à la progression du chiffre d'affaires.

Cette progression semble due à la fabrication des pneumatiques et cercles pleins de poids lourds dans laquelle la société s'est spécialisée. C'est elle qui assure l'entretien des autobus actuels de la Compagnie Générale des Omnibus et, aux termes du traité intervenu, elle aura une large part pour les fournitures et l'entretien que nécessiteront

les nouveaux véhicules que la Compagnie des Omnibus va créer du chef de la réorganisation des transports en commun.

Quant au bilan au 30 septembre 1910, il se compare comme suit avec celui du 30 septembre 1909 :

	1909	1910
ACTIF		
Terrains à Clermont-Fd.	316.188 74	322.859 24
Immeubles à Clermont-Fd	800.132 80	774.327 29
Matér. de fabrication	779.229 85	946.598 11
Mobilier	141.800 80	156.608 88
Matériel roulant	99.276 12	95.639 82
Usine de Courbevoie	139.659 40	147.352 60
Divers	316.421 15	—
Caisse et banques	1.186.855 20	2.302.519 88
Effets à recevoir	3.350 289 40	1.879.703 75
Titres en portefeuille	16.250 00	676.690 50
Débiteurs divers	1.832.485 60	2.185.210 24
Marchandises	10.314.222 25	10.079.153 79
Actionnaires	—	4.875.000 00
Avances diverses	255.411 02	396.922 07
	<u>16.554.222 45</u>	<u>25.438.056 17</u>
PASSIF		
Capital	6.500.000 00	13.000.000 00
Réserve légale	476.995 49	565.483 70
Réserve de prévoyance	5.000.000 00	5.000.000 00
Rés. fluctuat. marchand.	200.000 00	340.000 00
Créanciers divers	2.117.073 70	608.927 00
Coupons non payés	4.222 20	4.555 20
Effets à payer	—	3.601.529 10
Caisse de secours	9.085 10	10.618 20
Profits et pertes :		
Report précédent	23.504 80	2.100 24
Bénéfice de l'exercice	2.223.341 04	2.305.436 04
	<u>16.554.222 45</u>	<u>25.438.056 17</u>

La situation financière est à l'aise pour faire face à 4.215.000 francs d'exigibilités, la Société possède un actif disponible de plus de 11.919.000 francs, non compris les marchandises à l'inventaire qui s'élèvent à 10.679.153 fr. 79.

L'assemblée a réélu M. Raymond Bergougnan, administrateur sortant.

Annuaire Desfossés, 1912, p. 993 :

Soc. gén. Éts Bergougnan

MM. R. C. Bergougnan, L. Robin, J. Bergougnan ⁶, J. Chalus, É. Clémentel, A. Josse, M. Bergougnan, A. Galicier.

Établissements Bergougnan
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1912)

L'assemblée extraordinaire de cette société s'est réunie à Clermont-Ferrand le 4 janvier. Elle a voté à l'unanimité le projet du conseil comportant l'absorption de la Société des Établissements Torrilhon, et, à cet effet, l'augmentation du capital social de 13 à 14 millions par la création de 2.000 actions à remettre pour prix de ses apports à la société absorbée. Les actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes pour l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} octobre.

Établissements Bergougnan
(*Les Annales coloniales*, 6 février 1912)

Par suite de l'opposition faite par un groupe d'actionnaires de Torrilhon, le projet de fusion dont nous avons parlé a été abandonné. Le conseil des établissements Bergougnan a immédiatement décidé la construction, à Clermont, de nouveaux ateliers, les ateliers anciens étant devenus insuffisants.

Établissements Bergougnan
(*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1912)

Pour l'exercice 1911-1912, on compte voir les bénéfices nets des Établissements Bergougnan s'élever à une somme supérieure à 4 millions de francs, alors que pour 1910-1911, ils avaient été seulement de 2.916.000 francs. Il est très probable que le dividende sera fixé à 75 francs au moins contre 60 fr

Établissements Bergougnan
(*Le Capitaliste*, 21 novembre 1912)

Les Établissements Bergougnan réalisent une avance importante à 1695 et 1750.

⁶ Jean Bergougnan (1872-1965) : frère de Raymond.

Père de Raoul *Raymond* Bergougnan, marié en 1932 à Geneviève Otto, fille de Paul Otto, président de la Cie des eaux et de l'ozone, et de Mme, fille de Jules Berthier, ancien président de la Société Havraise d'énergie électrique ; administrateur de la Cie des eaux et de l'ozone.

Les actionnaires sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire pour le 7 décembre prochain. Les bénéfices nets de l'exercice clos le 30 septembre dernier se sont élevés à 4.467.465 francs 90, en augmentation de 1.550.838 fr. sur ceux de l'exercice précédent. Le conseil d'administration proposera de porter le dividende de 60 à 76 fr. par action. La réserve pour parer aux fluctuations du compte marchandises à l'inventaire, qui s'élevait déjà à 600.000 fr., sera dotée d'une somme de 1 million de francs.

À titre extraordinaire, l'assemblée aura à délibérer sur un projet d'augmentation du capital social de 13 millions à 16.260.00 fr., en raison du développement rapide des affaires et de l'augmentation considérable des moyens de production auxquels la société doit faire face. D'autre part, la société est intéressée pour une part importante dans la Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine, créée par la Banque de l'Indo-Chine et la maison Mirabaud, qui va augmenter son capital. Les nouvelles actions Bergougnan seront émises vraisemblablement à un prix voisin de 1.600 fr. et seront réservées aux anciens actionnaires.

Bergougnan

A.G., 7 décembre 1912

Conseil d'administration :

Bergougnan (*Raymond-Célestin*) ;

Robin (Léopold) ;

Bergougnan (Jean) ;

Chalus (Joseph), banquier à Clermont-Ferrand ;

Bergougnan (Mathieu) : frère de Raymond ;

Josse (Adrien), pdt de la Bq frse de l'Afrique équatoriale ;

Galicier (Albert), banquier, adm. de la Cie des mines de Blanzay, de Denain-Anzin ;

Pradel (J.-B.), expert-comptable à Lyon.

Société générale des Établissements Bergougnan, société anonyme.

(*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1912)

Depuis la publication de la notice parue le 30 mai 1910, la société a augmenté son capital en le portant de 6.500.000 francs à 13 millions de francs par l'émission de 13.000 actions nouvelles souscrites en espèces et émises au pair, soit à 500 francs, entièrement libérées depuis, et jouissant des mêmes droits que les anciennes. La Société se propose d'émettre 6.500 actions nouvelles de 500 francs chacune pour porter le capital social à 16.250.000 francs, en exécution d'une décision prise par l'assemblée des actionnaires du 7 décembre 1912. Ces nouvelles actions seront émises à 1.500 francs (c'est-à-dire avec une prime de 1.000 francs) du 1^{er} au 10 janvier 1913.

Elles seront réservées par préférence aux possesseurs d'actions anciennes.

Dernier bilan au 30 septembre 1912.

Établissements Bergougnan

(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1913)

Par suite de l'augmentation de ses ventes et malgré la baisse des prix du caoutchouc, la Société des Établissements Bergougnan a réalisé en 1912-1913 des résultats sensiblement supérieurs à ceux du précédent exercice.

En effet, les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 6 décembre 1913 font ressortir un bénéfice d'exploitation de 7.719.900 francs contre 7.160.653 fr. 65 en 1911-1912 et. un bénéfice net, après déduction des charges diverses, de 4.701.133 francs contre 4.467.465 fr. 91 en 1911-1912.

Malgré l'augmentation du nombre des titres à rémunérer (32.500 au lieu de 20.000), le dividende sera maintenu à son chiffre antérieur de 75 francs par action. Il sera affecté une somme de plus de 1.345.000 francs aux amortissements et réserves.

Annuaire Desfossés, 1914, p. 1039 :
 Soc. gén. Éts Bergougnan
 MM. R. C. Bergougnan, L. Robin, J. Bergougnan, J. Chalus, É. Clémentel, A. Josse,
 M. Bergougnan, A. Galicier, J.-B. Pradel.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
 (La Cote de la Bourse et de la banque, 5 mars 1915)

Grâce à un nouvel accroissement du chiffre d'affaires, les résultats obtenus par la Société générale des Établissements Bergougnan sont en nouvelle et sensible progression par rapport aux précédents. Comme nous l'avons déjà annoncé, ils se traduisent par un bénéfice net de 6 millions 424.273 fr., contre 4.701.132 fr. en 1912-13 et 4.467.465 fr. en 1911-12.

Voici, d'ailleurs, comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes :

	1912-13	1913-14
Bénéfices de l'exploitation	7.719.899	9.816.664
À déduire :		
Total des charges	3.018 766	3.592.593
Bénéfices nets	4701.152	6.424275
Reliquat antérieur	478.550	633.247
Bénéfices disponibles	5.179.462	7.057.520

Malgré cette augmentation, le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur de 75 fr. par action, dont 25 fr. payables actuellement et le solde le 15 mai prochain. Le solde disponible a reçu l'affectation suivante :

	1912-13	1913-14
Amortissements statutaires	560.281	552.651
Réserve légale	192.757	—
Dividende par actions	2 457.500	2.437.500
Tantièmes	569.979	959.300

Réserves pour fluctuations de marchandises	500.000 00	—
Prévision pour débit, douteux	285.697	362 319
Prévision pour allocations occasionnées	—	1.500.000
Report à nouveau	663.247	1.265.689
	<u>5 179.462</u>	<u>7.057.520</u>

Il convient de remarquer que sur les bénéfices, le conseil a eu soin de prélever une somme de 1.500.000 fr. à titre de provision pour allocations de personnel éprouvé par la guerre.

La société, privée, par suite de la mobilisation, de plus de six cents personnes a dû, au début des hostilités, se contenter d'un personnel très réduit complété avec des non-mobilisables. Mais elle a pu obtenir, par la suite, qu'une partie de son personnel, classée dans les services auxiliaires ou dans la réserve de la territoriale, fût mobilisée à l'usine, en raison du concours que la société apporte à la défense nationale.

La situation financière de la société est très solide, comme on jugera par l'examen des bilans respectifs au 30 septembre 1913 et 30 septembre 1914 :

	1913	1914
ACTIF		
Terrains	568.775 85	707 568 01
Immeubles (après amort.)	1 289.500 06	1.495.284 70
Matériel (après amort.)	1.774 589 09	1.635 511 85
Mobilier (après amort.)	218.185 43	286.000 78
Marchandises en magasin	17.922 703 49	13.985.287 45
Débiteurs divers	4.741.187 99	8.350.490 28
Avances diverses	276.163 39	289.232 82
Participations industr.	—	3.505.692 05
Portefeuille-titres	2.762.641 97	1.745 057 50
Portefeuille effets	2.969.548 90	4.565.418 42
Caisse et banques	5 352.652 83	4.158 833 93
	<u>37.875 747 00</u>	<u>40.724.407 79</u>
PASSIF		
Capital	16.250.000 00	16 250 000 00
Réserve légale	1 432.242 30	1.625.000 00
Réserve de prévoyance	10.000 000 00	10 000 000 00
Réserve pour fluctuations des marchandises	1.500.000 00	2.000.000 00
Caisse de secours	11.642 75	7.967 30
Créanciers divers	3.488.977 08	3.676.784 28

Coupons non payés	13.421 90	107.135 25
Profits et pertes :		
Reliquat antérieur	478.330 15	633.247 36
Bénéfices de l'exercice	4.701 132 82	6.424 273 60
	<u>37.875 747 00</u>	<u>40.724.407 79</u>

Pour la première fois figure dans le bilan de 1914 le nouveau chapitre « Participations industrielles ». Là, sont groupées d'une part, pour la somme de 992.098 fr. 45 des participations industrielles peu importantes dans plusieurs entreprises ; ces participations se trouvaient comprises auparavant dans le chapitre « Titres en portefeuille ».

D'autre part, dans le nouveau chapitre a été groupé, pour la somme de 2.513.595 fr. 60, la participation de la société dans la grande usine tusse de « Caoutchouc de Riga », cette participation ne figure d'ailleurs dans le bilan que pour une somme inférieure de 20 % à celle réellement déboursée par la société pour l'acquérir. À la suite d'une entente intervenue avec l'usine russe, la Société Bergougnan s'est chargée d'installer dans l'usine un atelier de pneumatiques et de bandages pour poids lourds. L'usine russe travaille activement et est appelée à un bel avenir. Aussi la Société Bergougnan n'a-t-elle pas hésité à augmenter la participation qu'elle avait dans cette affaire ; par contre, la société a pris la maîtrise dans l'administration et le service technique des usines.

Voici, à titre documentaire, comment s'établissent, pour les derniers exercices, les résultats obtenus par les Établissements Bergougnan, ainsi que les dividendes distribués :

Ex.	Bénéf. nets	Dividendes
		à 130.000 act.
1900-1901	248.250	17 50
1901-1902	633.319	30 00
1902-1903	930.760	36 00
1903-1904	1.092.562	45 00
1904-1905	1 033.068	50 00
1905-1906	2.463 891	90 00
1906-1907	2.898.671	125 00
1907-1908	1 771.867	75 00
1908-1909	2 223.341	75 00
1909-1910	2 305.436	85 00
		à 260.000 act.
1910-1911	2.916 627	60
1911-1912	4 467.466	75
1912-1913	4 701.132	75

1913-1914	6.424 273	75
-----------	-----------	----

La société est appelée à un très bel avenir et son activité, loin de se démentir, sera stimulée par les événements actuels.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 janvier 1916)

Les résultats obtenus pendant l'exercice écoulé par la Société générale des Établissements Bergougnan sont en nouvelle progression par rapport aux précédents. Les comptes, qui seront présentés à l'assemblée générale convoquée pour le 15 courant, accusent, en effet, un bénéfice de 6.746.445 fr., contre 6.124.274 fr. en 1913-1914 et 4.701.132 fr. en 1912-13.

Après l'adjonction du report antérieur, le solde distribuable ressort à 8.012 135 fr., contre 7.057.521 fr. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de maintenir le dividende à 75 fr. par action, ce qui absorbera une somme de 2.137.500 fr. ; de prélever une somme de 610.733 fr. pour les amortissements et une autre somme de 1.064.642 fr. pour les tantièmes ; enfin, il proposera de reporter à nouveau 3 millions 899.260 fr.

La situation financière extrêmement forte de la société ressort de la comparaison des deux derniers bilans (31 septembre) :

	1914	1915
ACTIF		
Terrains	707.508 01	757.508 01
Immeubles après amort.	1.495.284 70	1 863.322 61
Matériel après amort.	1 635 511 85	1 552 015 06
Mobilier après amort	286.000 78	276 471 46
Marchandises en mag.	13.985 287 45	12 246.158 39
Débiteurs divers	8 350.490 28	7.665 941 86
Valeurs diverses	289.232 82	767.200 63
Participations indust.	3.505.692 05	2.052.577 45
Portefeuille-titres	1.745.057 50	1.754.444 00
Portefeuille-effets	4.565.448 42	2.937.994 38
Caisse et banques	4.158.833 93	5.201.410 04
Bons et obligations de la Défense nationale	—	5.158.000 00
	<u>40.724.407 79</u>	<u>42.233 043 89</u>
PASSIF		
Capital	16.250.000 00	16.250.000 00
Réserve légale	1.625.000 00	1.625.000 00

Réserve de prévoyance	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve p fluctuations des marchandises	2.000.000 00	2.000.000 00
Provision pour dépenses occasionnées par la guerre	—	958.729 75
Caisse de secours	7.967 30	13 929 50
Créanciers divers	3 676.781 28	3.180.913 16
Coupons non payés	107 135 25	192.336 45
Profits et pertes :		
Reliquat antérieur	633 247 36	1.265 689 89
Bénéfices de l'exercice	6.424.273 60	6.746 445 14
	<u>40.724.407 79</u>	<u>42.233 043 89</u>

Le fonds de roulement s'élève, d'après ce bilan, à 35 millions, supérieur de 31 millions 613.000 fr. aux exigibilités. Aussi le conseil va proposer à l'assemblée de porter le capital de 10.250.000 fr. à 24.375.000 fr. Cette augmentation sera accomplie par le prélèvement sur les réserves, lesquelles montent à près de 18 millions 500.000fr. d'une somme de 8 millions. Les actions nouvelles seront délivrées aux actionnaires actuels gratuitement.

L'examen du bilan fait ressortir quelques variations importantes. C'est ainsi que le stock des approvisionnements a passé de 13 985.237 fr. à 12.246 158 fr. et subi des amortissements assez gros pour ne laisser aucun aléa à l'exercice qui en prend la charge. Les débiteurs, en diminution de 681.518 francs 42, ont été également, ainsi que s'exprime le rapport des commissaires, l'objet de toutes les prévisions que comporte la situation. Enfin, les participations industrielles ont passé de 3.505.682 fr. à 2 052.577 fr. et subi un amortissement que justifient les circonstances présentes.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 992 :
Soc. gén. Éts Bergougnan
MM. R. C. Bergougnan, L. Robin, J. Bergougnan, J. Chalus, A. Josse, M. Bergougnan,
A. Galicier, J.-B. Pradel, D. Portafax.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(La Cote de la Bourse et de la banque, 11 janvier 1917)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Générale des Établissements Bergougnan s'est tenue le 9 décembre. Ainsi que nous l'avons déjà exposé, les comptes de l'exercice 1915-16 font ressortir un bénéfice net (déduction notamment faite de l'impôt de guerre dû au 31 décembre 1915) de 7.469.701 fr. 36 contre 6.746.445 fr. 14 précédemment ; tout compte étant tenu du report antérieur, le dernier solde disponible s'élève à 8.243.964 fr. 07. Le dividende a été fixé à 65 fr. par action contre 75 fr. l'an dernier, mais il est bon de rappeler qu'en raison de la création, en mai 1916, de 16.250 actions nouvelles remises gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'une nouvelle pour deux anciennes, le capital à rémunérer était de 24.375.000 fr. au lieu de 16.250.000 fr. précédemment, et qu'en somme, le dividende de 65 fr. par action tant nouvelle qu'ancienne correspond à un dividende de 97 fr. 50

qui aurait été attribué à chaque action avant l'augmentation du capital. Un acompte de 25 fr. représentant l'intérêt statutaire ayant été payé en novembre dernier, le solde du dividende, soit 10 fr. brut par action, sera mis en paiement à partir du 15 mai prochain.

Les bénéfices disponibles ont été répartis comme suit pour chacun de ces deux exercices:

Amortissem. statutaires	610.732 92	647.584 80
Réserve légale	—	341.105 95
Dividende	2.337.500 00	3.168.750 00
Tantièmes	1.164.642 40	1.052.452 70
Réserve de prévoyance	—	2.000.000 00
Report à nouveau	3.899.259 71	1 034.070 62
	<u>8.012.135 03</u>	<u>3.213.964 07</u>

La Société a subi, durant tout cet exercice, les conséquences de l'état de guerre : raréfaction de la main-d'œuvre, insuffisance des moyens de transport, renchérissement des matières premières, difficulté de se procurer le matériel nécessaire à la fabrication et à l'achèvement des nouvelles installations ; néanmoins, la production a pu être maintenue au niveau des demandes de la guerre. Cet effort s'est traduit par une augmentation de bénéfices, mais qui n'est pas en rapport avec les moyens mis en œuvre ; cela tient à ce que la société a dû surpayer tous les produits nécessaires à son industrie, alors qu'elle n'a pas modifié les prix de vente consentis à l'État. Les deux derniers bilans arrêtés au 30 septembre s'établissent ainsi :

	1915	1916
ACTIF		
Immobilisations	4.449.317 14	4.390.014 48
Participations industr.	2.052.577 45	1.728.519 00
Bons du Trésor et Rente française	5.158.000 00	5.272.750 00
Banque	4.291.067 46	4.922.852 08
Caisse	910.342 58	1.204.862 32
Effets en portefeuille	2.937.994 38	1.829.708 05
Titres	1.754.444 00	1.712 991 50
Débiteurs divers	7.665. 941 86	10.966 332 26
Marchandises en magasin	12.246.158 39	15 349.246 17
Avances à l'enregistrement	204.012 45	217.464 35
Cautionnements pour adjudications	4.124 00	4.055 00
Frais généraux payés d'avance	81.098 28	153.204 01
Avances diverses	477.365 90	89.921 37

	<u>42.233.043 89</u>	<u>47.811 920 59</u>
PASSIF		
Capital	16.250 000 00	24.375.000 00
Créanciers divers	3.180.913 16	5.974.833 42
Coupons non payés	192.336 45	103 153 10
Caisse de secours immédiats	13 929 50	12.517 50
Réserve légale	1.625.000 00	1.625.000 00
Réserve de prévoyance	10.000.000 00	5.000.000 00
Réserve Marchandises à l'inventaire	2.000.000 00	2.000.000 00
Provision pour dépenses occasionnées par la guerre	958.729 75	507.452 50
Bénéfices de l'exercice	6.746.445 14	7.469.704 36
Report antérieur	1.265.689 89	774.259 71
	<u>42.233.043 89</u>	<u>47.841 920 59</u>

En raison de la cherté exceptionnelle des constructions et des acquisitions de matériel, il n'a été porté en accroissement d'actif qu'une partie de la dépense faite. L'autre partie, considérée comme surpaiement du fait des circonstances, a été prélevée sur les produits de l'exercice avant clôture des comptes. Les dépenses d'entretien portées en frais généraux ont été plus importantes cette année que précédemment en raison de la cherté des prix ; elles se montent à 761.954 fr. 81 et comprennent pour 365.127 fr. 29 le surpaiement dont il vient d'être parlé pour les constructions et acquisitions nouvelles. Le stock des approvisionnements comprenant, matières premières, produits en cours de fabrication et produits fabriqués se monte à 15.349.246 fr. 17, contre 12.246.158 fr. 39 à l'inventaire précédent ; l'estimation en a été faite prudemment.

Les participations industrielles ressortent pour 1 million 728.519 francs, comprenant principalement des actions de la Société Caoutchouc de Riga et de la Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine. Le portefeuille titres n'a que peu varié, il se monte à 1.712.991 fr. 50 contre 1.754.444 fr. au 30 septembre 1915. Le chapitre des débiteurs s'élève à 10.966.332 fr. 26, déduction faite de la provision pour aléas de recouvrement constituée à l'exercice précédent. Les placements en valeurs de la Défense Nationale se montent à 5.272.750 fr.

Au passif, le capital accuse l'augmentation de 8.125.000 fr. du capital social. La réserve de prévoyance a, du fait de cette opération, été ramenée à 5 millions. Le chapitre des créanciers divers comprend une provision en vue de satisfaire à la loi du 1^{er} juillet 1916 qui institue une contribution sur les bénéfices supplémentaires réalisés pendant la guerre. La situation financière est satisfaisante, les ressources se montant à 41.258.742 fr. 38 contre 6.090.504 fr. 02 d'exigibilités, ce qui fait ressortir le fonds de roulement à 35.168.238 fr. 36.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 2 mars 1917)

La Société des Établissements Bergougnan est l'une des affaires françaises les plus connues. L'objet de l'entreprise est — on le sait — la manufacture de caoutchouc et sa transformation industrielle pour tous les usages auxquels ce produit peut être employé. Il est évident que l'entreprise n'a pas été affectée par la guerre et que ses usines travaillent à pleine capacité pour les besoins de la Défense Nationale. La circulation intense des automobiles sur le front et la consommation énorme de pneumatiques qui en est la conséquence, suffirait à elle seule, sans tenir compte des multiples fabrications accessoires, à alimenter ses ateliers.

L'extension du champ d'activité de l'entreprise a d'ailleurs nécessité, depuis la fondation, cinq augmentations de capital, dont trois depuis dix ans, sans compter la dernière, en 1916, qui est de nature spéciale puisqu'elle n'a résulté que d'un jeu d'écritures ; nous voulons parler du virement des réserves en augmentation du capital et de la remise gratuite d'actions aux actionnaires en représentation de cette augmentation.

Ces accroissements du capital social ont servi à l'absorption de deux sociétés, la « Société Coloniale des Comptoirs Bergougnan » en 1914 [sic : 1904] et la « Société Torrilhon » en 1912 ; à la construction d'une nouvelle usine près de Paris, à Courbevoie, qui, depuis 1907, apporte l'appoint de sa production à celle de l'usine principale de Clermont-Ferrand ; à l'acquisition d'intérêts dans une affaire de plantations de caoutchouc, la « Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine », et dans une affaire exploitant en Russie une manufacture de caoutchouc, la « Société du Caoutchouc de Riga ». Parallèlement, la Société transforma et modernisa ses usines et ateliers de Clermont-Ferrand qu'elle dota de matériel perfectionné ; au point de vue purement commercial, elle créa des dépôts et agences dans plusieurs villes de France et dans les principales grandes villes du monde. Les résultats obtenus ont marqué les progrès constants du développement de l'entreprise ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par le relevé ci-après qui concerne les dix derniers exercices :

Ex. au 30/9	Capital	Bénéf. nets	Amort.	Divid. totaux	Divid. p. act
	(mille francs)				fr.
1906-07	6.500	2 899	806	1.725	125 00
1907-08	6.500	1.972	571	975	75 00
1908-09	6.500	2.233	997	975	75 00
1909-10	6.590	2.305	795	1.105	85 00
1910-11	13.000	2.917	690	1 660	60 00
1911-12	13.000	4 467	1.957	1 959	75 00
1912-13	16.250	4 701	1.537	2.437	75
1913-14	16.250	6 421	934	2.437	75 00
1914-15	16.250	6 746	610	2 437	75 00
1915-16	24 375	7.469	988	3.168	65 00

En ce qui concerne le dernier exercice, une remarque s'impose. La société, ainsi que nous l'avons indiqué, a procédé, au début de l'an dernier, à une distribution de ses

réserves au moyen de la remise gratuite à ses actionnaires, d'une action nouvelle pour deux anciennes. Chaque actionnaire ancien a donc vu le nombre de titres qu'il détient s'accroître d'un tiers et possède, de la sorte, trois actions pour chaque groupe de deux qu'il détenait avant cette opération.

Malgré l'élévation de capital ainsi réalisée et l'augmentation en résultant du nombre de titres à rémunérer, la Société s'est trouvée à même, pour l'exercice 1915-1916, de répartir à toutes les actions tant anciennes que nouvelles un dividende de 65 francs.

Pour le précédent exercice, la répartition avait été de 75 fr., mais proportionnellement, le dividende a été en 1915-16 plus élevé. Si l'on veut, en effet, établir une comparaison, il faut observer que l'actionnaire qui, antérieurement possédait deux titres, a reçu pour ces deux titres, une rémunération de 150 fr. alors qu'il en détient maintenant trois dont un lui fut octroyé gratuitement, et que ces trois titres lui ont rapporté, l'an dernier, trois fois 65 fr., soit 195 fr.

C'est surtout par la production des pneumatiques et des objets en caoutchouc que la Société apporte son concours à la Défense Nationale. Pourtant, au début des hostilités, elle a ajouté à ses fabrications habituelles celle des obus, en adaptant à ce travail un atelier de constructions mécaniques. L'apport de cette nouvelle branche d'activité, dans les résultats financiers, est insignifiant en comparaison du produit de la fabrication des bandages pour véhicules lourds qui a été considérablement développée pendant les deux derniers exercices.

L'exercice en cours s'annonce comme devant être encore plus satisfaisant que le précédent en raison du développement constant de l'affaire et du renforcement de la main-d'œuvre et cela malgré le renchérissement des matières et produits nécessaires à l'exploitation.

La participation Caoutchoucs de l'Indo-Chine commence à entrer dans la période de rendement et l'affaire Manufacture de Caoutchouc de Riga, en cours de reconstruction à Moscou, constitue une entreprise d'avenir.

Au point de vue financier, la situation des Établissements Bergougnan est très solide. L'opération de répartition d'une partie des réserves, effectuée l'an dernier, a d'ailleurs mis en évidence cette solidité. Néanmoins, au passif du dernier bilan, les réserves figuraient encore pour plus de 9.100.000 francs (au lieu de 14.583.000 fr.) bien que le capital ait été accru de 8.125.000 fr. au moyen du prélèvement que nous avons signalé. Telles quelles, ces réserves représentent encore 40 % du capital nouveau.

D'autre part, les immobilisations ne figurent à l'actif que pour leur valeur nette, c'est-à-dire pour leur prix d'achat diminué des amortissements et on sait que cette valeur est nettement inférieure à la valeur réelle, en raison de ce fait qu'une partie des dépenses effectuées est fréquemment passée par Frais Généraux, sans préjudice de l'amortissement de fin d'année qui porte sur le surplus. Le fonds de roulement atteignait, au dernier bilan, 35 millions de francs environ.

La Société se trouve donc dans une situation financière et industrielle favorable. Ses travaux rémunérateurs pendant la guerre et la place qu'elle occupera après la fin des hostilités permettent d'envisager l'avenir sous d'heureux auspices. D'abord, elle se trouvera débarrassée, sur le marché français, d'un concurrent sérieux dont les réserves ont été mises sous séquestre ; d'un autre côté, grâce à son organisation et à ses participations, ses débouchés sur les marchés étrangers ne sauraient manquer de s'étendre.

Sur le marché français, en dehors de la disparition du rival auquel nous venons de faire allusion, la société n'a pas à redouter une lutte très vive. Son plus grand concurrent, la Société Michelin, lui avait intenté, sans succès, un procès pour contrefaçon d'un brevet relatif à la vulcanisation à chaud des enveloppes pneumatiques. Comme le brevet a été annulé judiciairement pour insuffisance de description, cette décision a rendu libre la fabrication du bandage pneumatique où le

caoutchouc se trouve protégé par une bande de cuir et les Établissements Bergougnan bénéficient très largement de cette liberté de fabrication.

Au cours actuel de 1.280 fr., l'action Bergougnan n'offre qu'un rendement net de 4 1/2 % à peine. C'est un taux un peu faible, mais, étant donné l'envergure de l'affaire et son développement probable, le titre, s'il n'intéresse que médiocrement les petits capitalistes, présente néanmoins encore un attrait spéculatif pour ceux qui attachent moins d'importance au taux effectif de rendement d'une valeur industrielle qu'à ses chances de plus-value.

Société générale des Établissements Bergougnan et Cie
(*Le Journal des finances*, 19 janvier 1918)

Le Président a fait à l'assemblée des déclarations dont nous extrayons le passage suivant :

Les bénéfices de l'exercice 1916-17 ressortent à 8.611.087 fr. 99, soit une augmentation de 1.141.383 francs 62 sur l'exercice précédent. Cette plus-value est due à l'intensification de production et aussi à un nouveau relèvement des prix de vente ; mais nous tenons à vous faire remarquer que nous avons continué à ne pas vouloir relever les prix consentis au gouvernement français, bien que nos contrats nous en donnassent le droit, certains d'être approuvés par vous comme nous l'avons été jusqu'ici.

Au cours de cet exercice, nous avons amélioré de nouveau les traitements et les salaires du personnel, en accordant jusqu'à 60 % d'augmentation pour les moins favorisés.

Notre bilan a été établi avec prudence, comme d'habitude. Notre sagesse passée nous permet d'envisager, sans émotion exagérée, les événements qui se passent en Russie et qui affectent profondément la Société « Caoutchouc » dans laquelle nous avons des intérêts importants. Nous savons pouvoir compter sur la valeur et l'énergie du directeur et, malgré la gravité de la situation, nous espérons encore que tout ne sera pas perdu.

La Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine, dont nous avons fait une partie du capital, est entrée depuis l'année dernière dans la période de production et le gouvernement de la colonie vient de lui acheter toute sa récolte.

L'assemblée générale a approuvé le bilan et elle fixe à 75 francs par action (sous déduction des impôts sur le titre et le revenu), le dividende de l'exercice, y compris l'intérêt statutaire.

Un acompte de 25 fr., représentant l'intérêt statutaire ayant été mis en distribution depuis le 15 novembre 1917, le solde du dividende, soit 50 fr., par action sera mis en paiement à dater du 15 mai 1918.

Elle autorise également le prélèvement, sur l'excédent des bénéfices, d'une somme de 3 millions de francs pour être portée à la Réserve de prévoyance.

CONSTITUTION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} août 1919)

Groupement charbonnier et industriel de l'Auvergne et du Nivernais. — Cap. 200.000 fr. en 2.000 act. de 100 fr. Siège à Paris. 19, rue de La-Rochefoucauld. Conseil : Cie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Société Commentry-Fourchambault et Decazeville, Manufacture des Glaces de Saint-Gobain,

Chauny et Cirey, Établissements Bergougnan, Société des Alcools du Centre. Statuts chez M^e Rafin (Paris). — *Affiches parisiennes*, 31 juillet.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 1074 :

Soc. gén. Éts Bergougnan

MM. R. C. Bergougnan, J. Bergougnan, J. Chalus, A. Josse, M. Bergougnan, A. Galicier, J.-B. Pradel, D. Portafax.

BERGOUGNAN

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mars 1920)

Les comptes de l'exercice 1918-19 de la Société générale des Établissements Bergougnan se sont soldés ainsi que nous l'indiquons dans notre numéro du 1^{er} décembre dernier par un bénéfice net de 8.838.500 fr. contre 8.757.365 fr. antérieurement. L'assemblée a voté un dividende de 75 fr. égal au précédent.

L'augmentation des bénéfices est relativement très faible, car cet exercice est encore resté affecté par les difficultés de fabrication et de transports consécutives à la guerre qui ont entravé la marche de l'usine.

Le rapport signale que le chiffre d'affaires s'est cependant largement relevé, mais l'élévation des changes et l'augmentation des frais généraux sont venus, par contre, grever assez lourdement les prix de revient, de sorte que les bénéfices n'ont pas suivi la progression des opérations de la société.

En ce qui concerne les participations des Établissements Bergougnan, à Moscou, les usines, malgré la situation troublée, ont continué à fabriquer, pour le compte du gouvernement révolutionnaire.

À Turin, on termine la mise en marche des usines ; elles pourront fonctionner normalement d'ici quelque temps. On sait que Bergougnan n'avait autrefois dans cette ville que des dépôts et qu'il a été acheté une usine en association avec la maison Tedeschi et Cie.

En Indo-Chine, on sait qu'il a été également créé la Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine, qui exploite la plantation de Loch-Ninh. La mise en valeur du domaine se poursuit normalement, le caoutchouc produit est d'excellente qualité, les récoltes sont aussi régulières, mais les ventes continuent à être gênées par la rareté du fret et par la hausse de la piastre indo-chinoise qui a plus que quadruplé le coût de la main-d'œuvre.

Pendant la guerre, en raison des difficultés d'exportation, une partie des pneumatiques destinés aux États-Unis d'Amérique ont été fabriqués dans ce pays. La Société Bergougnan exploitait à Trenton d'importantes usines et les résultats de cette fabrication ayant été satisfaisants, l'usine a été achetée et il a été ainsi créé une troisième filiale.

Enfin, en ce qui concerne l'exploitation même des usines de Clermont-Ferrand et de Courbevoie, le rapport ne donne pas de renseignements sur leur marche ; il indique cependant que la société s'est assurée le contrôle de la Société du lac de Guéry, de manière à pouvoir disposer éventuellement des chutes d'eau que cette société possède dans le Puy-de-Dôme.

La situation financière de l'entreprise reste très brillante, malgré l'importance des bénéfices de guerre réclamés par le fisc et dont la société conteste d'ailleurs le montant. Le Trésor réclame, en effet, une somme de 28 millions. Pour conserver une élasticité suffisante à la Trésorerie, qui se ressentirait d'un débit aussi important, le conseil a demandé l'autorisation de porter le capital à 50 millions ; l'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue le mois dernier, a autorisé cette augmentation. Ainsi que nous l'avons

indiqué, il sera émis 51.250 actions au pair réservées aux anciens actionnaires, et 2.500 seront attribuées au personnel de la société. La répartition des bénéfices, qui a été votée par l'assemblée, est la suivante :

Solde distribuable	8.838.500 87
Amortissements : 5 % immeubles	238.174 32
10 % matériel	840.409 31
10 % mobilier	61.216 79
10 % matériel roulant	33.652 22
Intérêt 5 % au capital	1.218.750 00
	2.392.202 04
Reste	6.446.298 23

qui ont été répartis comme suit :

75 fr. aux actions et tantièmes au conseil	3.726.709 60
Il reste une somme de	2.719.538 03
en y comprenant le report antérieur	811.189 15
on arrive au solde de	3.530.727 78
sur lequel il a été porté à la réserve de prévoyance	2.500.000 00
et il a été reporté à nouveau	1.030.727 78

Le bilan, comparé au précédent, s'établit d'autre part comme suit :

	1918	1919
ACTIF		
Immobilisations	14.536.601 45	15.738.568 54
Participat. industrielle	3.056.303 00	4 617.315 95
Espèces en banque et titres en portefeuille	25.133.654 78	35.637.604 21
Débiteurs divers	12.956.973 35	14.282.304 64
Marchandises en magasin	12.379.067 32	14.411.654 41
Valeurs diverses	5.564.449 55	2.261.988 18
	<u>73.627.049 45</u>	<u>87.349.435 93</u>
PASSIF		
Capital	24.375.000 00	24.375.000 00
Réserve légale	2.362.077 08	2.437.500 00

Réserve prévoyance	10.000.000 00	12.500.000 00
Fluctuat. de marchand.	2.000.000 00	2.000.000 00
Amortissements	9.960.797 91	10.768.543 78
Coupons non payés	271.184 35	732.447 80
Caisse de secours	11.528 20	—
Provision pour dépenses	100.439 45	98.439 45
Créanciers divers y compris provision pour impôts de guerre	15.418.325 20	24.787.814 88
Profits et pertes	9.397.697 26	9.649.620 02
	<u>73.627.049 45</u>	<u>87.349.435 93</u>

Les immobilisations se présentent en accroissement de 1.201.967 09. Cette somme représentant le montant des acquisitions de l'année. Les participations industrielles ressortent à l'actif pour 4.617.315 fr. contre 3.056.303 fr. par suite de la création d'une filiale en Amérique.

Les valeurs disponibles se montent à 35.637.604 francs, en accroissement de 10.500.000 fr.

Au passif, on note une augmentation de 2 millions 500.000 fr. pour la réserve de prévoyance et surtout une augmentation de 15.418.325 fr. à 24.787.814 fr. au compte créanciers divers — qui comprend également la provision pour impôts sur les bénéfices de guerre.

La situation de la trésorerie, déjà au large, va se trouver encore plus aisée du fait de l'augmentation du capital auquel nous avons fait allusion plus haut.

L'assemblée a réélu MM. Bergougnan et Josse, administrateurs sortants, et ratifié la nomination de MM. [Henri] Cote ⁷ et [Jules] Berthier ⁸, comme nouveaux administrateurs.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 février 1921)

L'exercice clos le 30 septembre 1920 s'est soldé par un bénéfice distribuable de 11.971.057 contre 9.649.689 fr., en tenant compte des reports antérieurs, qui s'élevaient à 1.030.727 fr. en 1920 contre 811.189 fr., comme le montrent, à défaut de comptes de Profits et Pertes, les bilans reproduits ci-dessous. Mais, le nombre des

⁷ Henri Cote (ou Côte)(Clermont-Ferrand, 1873-Clermont-Ferrand, 1963) : président entre les deux-guerres de la Fédération des syndicats agricoles et de Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, nommé par acclamations en mars 1942 président de l'Union générale corporative du Puy-de-Dôme (voir ci-dessous)

Marié à Marie de la Brosse, fille d'un, inspecteur général des ponts et chaussées installé au château des Réaux (Cher). Dont Madeleine, mariée à Richard Desanges, fils de l'administrateur délégué de Gaz et eaux, et deux fils, Jean et René.

⁸ Jules Berthier (Bourbon-Lancy, 1881-Chamalières, 1954) : fils de Jean-Marie Berthier et de Marie Ravolet. Engagé volontaire pour 4 ans au titre des Arts et manufactures (1902), marié à Julie-Françoise Larrouzé, de L'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne)(1913), retiré à Clermont-Ferrand (1919), chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine de réserve au 157^e régiment d'artillerie à pied (1920), futur représentant des Bergougnan au conseil des Caoutchoucs de l'Indochine et de la Société indochinoise de cultures tropicales.

actions étant passé de 48.750 à 100.000, le dividende, qui était de 75 fr., a dû être ramené à 60 fr.

Voici, d'ailleurs, la répartition votée par l'assemblée ordinaire du 11 décembre dernier, dont nous rendons compte ici (au 30 septembre) :

	1919	1920
Amortissements	1.173.453	1.303.347
Réserve légale	—	481.849
Aux anciennes actions	3.657.250	1.706.250
Aux nouvelles actions	—	—
Au capital ancien et nouveau	—	1.378.906
À la Direction et au Conseil	1.288.258	2.452.120
Réserve de prévoyance	2.500.000	3.000.000
Report à nouveau	1.030.728	1.648.555
Total	<u>9.649.689</u>	<u>11.971.057</u>

Il résulte des données numériques ci-dessus que le dividende brut par action ancienne a été pour 1919-1920 de 60 fr. ; la somme de 1.378.966 fr., soit 5 % du capital, représente, en effet, 25 fr., de même, la somme complémentaire de 1 million 378.906 fr. représente 35 fr. pour chacune des 48.750 actions anciennes; au total 60 fr. Les 25 fr. ont été payés le 15 novembre 1920 ; le surplus, 35 fr., sera mis en paiement le 15 mai prochain. Les actions nouvelles, pour lesquelles l'intérêt statutaire de 6 mois sur 125 fr., a été mis en paiement le 15 novembre dernier, recevront, dit le rapport présenté à l'assemblée du 11 décembre 1920, la moitié du dividende complémentaire, soit 17 50. La comparaison des bilans fait ressortir diverses modifications dont les principales sont indiquées plus loin. 30 septembre

	1919	1920
ACTIF		
Immobilisations	15.738.569	17.773.168
Particip. industrielles	4.617.316	8.873.529
Stock et marchandises	14.411.655	32.404.446
Actionnaires	—	19.218.750
Débiteurs	14.282.304	15.927.784
Avances diverses	2.661.988	3.467.099
Portefeuille-titres	2.930.695	3.319.270
Portefeuille-effets	3.312.785	4.503.646
Bons et rente française	17.369.811	14.047.550
Caisse et banques	12.024.312	13.196.932

	<u>87.349.435</u>	<u>132.732.084</u>
PASSIF		
Capital	24.375.000	50.000.000
Réserve légale	2.437.500	2.437.500
Réserve de prévoyance	12.500.000	15.000.000
Rés. p. fluctuat, des march.	2.000.000	2.000.000
Amortissements divers	10.768.544	11.941.996
Coupons non payés	732.448	141.207
Prov. pr dépenses de guerre.	98.439	—
Créanciers divers	24.787.815	39.240.324
Report antérieur	811.189	1.030.727
Bénéfice de l'exercice	8.838.500	10.940.330
	<u>87.349.435</u>	<u>132.732.084</u>

À l'Actif, le chapitre des Immobilisations montre un accroissement de 2.034.599 fr. par suite des acquisitions que voici : terrain 236.318 fr., immeubles bâtis 832.198 fr. ; matériel et mobilier 966.083 fr. Le poste Usines à l'étranger et Participations Industrielles s'accroît des sommes engagées en Italie, en Belgique et en Amérique. L'augmentation des stocks a sa contrepartie au Passif dans les sommes dues aux fournisseurs. Toujours importantes, les disponibilités financières comprenant 35.067.398 fr. non compris les 19.218.750 fr. qui restent à recevoir sur l'augmentation de capital. Quant aux bénéfiques, nous en avons indiqué en commençant la répartition. L'actif non mobilisable se monte à 26.646.197 fr. en présence de plus de 39 millions de fonds de prévoyance. Le fonds de roulement dépasse 65 millions. Il y a lieu cependant de noter que la provision de 2 millions prévue pour baisse éventuelle du caoutchouc serait assurément insuffisante, si ce n'était la très forte situation de la trésorerie.

Pendant l'exercice 1919-20, les Établissements Bergougnan se sont heurtés aux mêmes difficultés éprouvées à la fin de l'année précédente. Les transports par chemins de fer se sont, un peu plus tard, améliorés ; la hausse de l'essence et l'augmentation de l'impôt sur les voitures ont contribué avec cette amélioration à réduire notablement la circulation des camions automobiles. D'autre part, la construction de véhicules automobiles de toutes sortes a subi un temps d'arrêt dont se sont ressenties les usines de caoutchouc manufacturé. Cependant, le bilan montre une situation pleinement rassurante.

Au cours de l'exercice, la société a consenti le doublement du capital de sa filiale italienne dont le développement a été gêné par des troubles ouvriers. La filiale de Trenton, en Amérique, a pu être maintenue malgré la crise. Aux dernières nouvelles, la filiale de Moscou était encore en bon état de conservation. Une filiale a été créée en Belgique au capital de 20 millions avec le concours d'un groupe belge important. Jusqu'ici, 4 millions seulement ont été versés, dont la moitié par les Établissements Bergougnan ; elle commencera très prochainement à produire. La situation de la Société « Caoutchoucs de l'Indo-Chine, » dans laquelle Bergougnan est intéressée, se raffermira.

L'assemblée a réélu M. Galicier, parvenu au terme de son mandat.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mars 1922)

Malgré les circonstances difficiles qui ont prévalu au cours de l'exercice 1920-1921 et malgré l'acuité particulière de la crise dans l'industrie automobile, la Société générale des Établissements Bergougnan a réalisé, pendant cette période, un chiffre d'affaires important et les résultats qui en ont découlé sont en légère amélioration sur ceux de l'exercice précédent.

Les bénéfices nets ressortant du compte de Profits et Pertes s'élèvent, en effet, à 11.159.319 47, en augmentation de 218.989 80 sur ceux de l'an dernier, et le dividende a été porté de 60 à 65 fr. pour les actions anciennes ; voici, d'ailleurs, comment s'établit la comparaison des comptes de profits et pertes pour les deux derniers exercices :

	1919-20	1920-21
SOLDE DISPONIBLE		
Bénéfices	10.940.329	11.159.819
Report antérieur	1 080.728	1.648.584
	<u>11.971.057</u>	<u>12.807.903</u>
RÉPARTITION		
Amortissements	1.303.349	1.205.920
Réserve légale	481.849	497.670
Réserve de prévoyance	3.000.030	2.000.000
Premier dividende :		
Capital ancien	1.218.750	1.218.750
Capital nouveau	160.156	640.615
Dividende supplémentaire :		
Capital ancien	1.706.250	1.950.000
Capital nouveau	896.875	2.050.000
Conseil	777.622	759.635
Direction	777.622	759.635
Report à nouveau	1.648.584	1.725.668
Totaux égaux	<u>11.971.057</u>	<u>12.807.903</u>

Le fonds d'amortissement et la réserve légale ont été dotés d'une façon à peu près semblable ; de même, les tantièmes à la Direction et au conseil ne sont que peu inférieurs à ceux de 1920. Par contre, l'affectation au fonds de prévoyance est en diminution d'un million, la répartition totale aux actions nécessitant un décaissement de 5.859.375 fr. au lieu de 3.980.031 fr. Cette dernière augmentation s'explique par le fait d'une part que le dividende supplémentaire a été augmenté de 5 francs (40 fr. au lieu

de 35 fr.) et d'autre part que les actions nouvelles (émises en 1920) qui n'avaient droit l'an dernier à l'intérêt statutaire de 5 % que pour une période de six mois et au dividende supplémentaire que pour la moitié, prennent rang cette année dans la répartition au même titre que les actions anciennes. Elles reçoivent donc un dividende total de 52 50, l'intérêt de 5 % ne portant que sur le capital versé en fin d'exercice (250 fr.).

Le rapport du conseil d'administration fournit les renseignements suivants sur la situation des filiales de la société. La Société italienne Bergougnan et Tedeschi a eu ses usines fermées pendant quelques temps ; à leur réouverture, il a fallu procéder à une nouvelle organisation des services ; la situation est maintenant normale et on peut espérer une marche satisfaisante. La société a porté son capital à 15 millions de lire, augmentation à laquelle ont pris part les Établissements Bergougnan.

La Bergougnan Belge a commencé sa fabrication d'une façon satisfaisante.

En Amérique, la filiale de Trenton a rencontré les mêmes difficultés que l'an dernier ; elle est encore gênée par la baisse des prix de vente et la tenue du change qui paralyse l'exportation.

Les nouvelles reçues relativement aux Caoutchoucs de Moscou autorisent à croire que l'usine est bien conservée.

Les Caoutchoucs de l'Indo-Chine sont devenus les fournisseurs réguliers des Établissements Bergougnan qui ne peuvent que tirer un bénéfice de cette participation.

Le bilan au 30 septembre 1921 se compare comme suit à celui du 31 septembre 1920.

	1920	1921
ACTIF		
Immobilisations	17.773.167	19.503.847
Participations industrielles	8.873.529	10.118.801
Stocks et marchandises	32.404.448	40.180.373
Actionnaires	19.218.750	12.932.375
Débiteurs divers	15.927.783	15.466.848
Avances diverses	3.467.009	3.151.037
Portefeuille titres	3.319.270	3.138.993
Portefeuille effets	4.503.646	4.353.905
Bons et Rente française	14.047.550	13.391.302
Caisse et banques	13.196.931	6.121.763
	<u>132.732.083</u>	<u>128.359.334</u>
PASSIF		
Capital	50.000.000	50.000.000
Réserve légale	2.437.500	2.919.349
Réserve de prévoyance	15.000.000	18.000.000
Réserve pour fluctuations de marchandises	2.000.000	2.000.000

Amortissements divers	11.941.996	13.245.345
Créanciers divers	39.240.323	29.085.835
Coupons non payés	141.208	300.902
Profits et pertes :		
Reliquat antérieur	1.030.727	1.648.544
Bénéfices de l'exercice	10.940.329	11.159.319
	<u>132.732.083</u>	<u>128.359.334</u>

À l'actif, les immobilisations sont en augmentation de 1.730.679 51, s'appliquant aux immeubles pour 846.111 fr. et au matériel et mobilier pour 846.568 59. En contrepartie de ces immobilisations, le compte d'amortissement est inscrit au passif pour 13.245.343 86 sans tenir compte de l'affectation de 1.730.679 51 faite cette année.

L'augmentation du poste Participations industrielles provient des participations dans les filiales belges et italiennes.

La Trésorerie semble aisée ; les exigibilités s'élèvent à 29.387.000 fr. contre 42.485.000 fr. des disponibilités représentées par les fonds en caisse et banques, les bons et rente française, les débiteurs, les avances diverses et le portefeuille-effets. D'autre part, les marchandises figurent pour 40 millions de francs et il existe 12.932.000 fr. à verser par les actionnaires sur l'augmentation du capital et un portefeuille-titres de 3.130.000 fr.

L'assemblée a approuvé les comptes et la répartition exposés ci-dessus et décidé que les dividendes indiqués seraient mis en paiement le 15 mai prochain sous déduction des impôts et de l'intérêt statutaire déjà payé le 15 novembre à raison de 25 fr. et 12 fr. 50 pour les deux catégories d'actions. Elle a réélu, comme administrateurs, MM. J[oseph] Chalus et D. Portafax, administrateurs sortants.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 1211 :

Soc. gén. Éts Bergougnan

MM. R. C. Bergougnan, J. Bergougnan, J. Chalus, A. Josse, M. Bergougnan, A. Galicier, J.-B. Pradel, D. Portafax, A.C. Cote, J. Berthier.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 février 1923)

Les bénéfices de l'exercice 1921-1922, dont il a été rendu compte à l'assemblée du 9 décembre dernier des Établissements Bergougnan, se sont élevés à 10.345.686 fr., contre 11.159.319 fr. en 1921, accusant ainsi une diminution d'environ 800.000 francs, provenant, non pas d'une réduction du volume d'affaires, qui a été très supérieur à celui de l'année précédente, mais qui est due à une baisse importante des prix de vente.

En tenant compte du report de l'exercice antérieur, le solde disponible s'élève à 12.071.254 fr. au lieu de 12.807.903 fr. : il a permis de maintenir le dividende à son niveau de l'an dernier pour les actions anciennes, soit 65 fr. bruts, et de fixer celui des actions nouvelles à 58 fr. 75, contre 52 fr. 20.

Voici comment se comparent, pour les deux derniers exercices, les répartitions adoptés pour le solde disponible :

	1920-21	1921-22
Amortissements	1.205.919	1.725.579
Réserve légale	497.670	431.000
Dividende	5.859.375	6.108.507
Tantièmes	1.519.271	1.216.100
Réserve de prévoyance	2.000.000	1.500.000
Report à nouveau	1.725.668	1.090.063
	<u>12.807.903</u>	<u>12.071.354</u>

On voit que le dividende absorbe 6.108.507 francs au lieu de 5.859.375 fr. ; quand à la réserve de prévoyance, elle a reçu 500.000 fr. de moins que l'an dernier, les amortissements ayant absorbé environ 720.000 fr. de plus. Le report à nouveau est revenu de 1.725.668 à 1.090.068 fr.

D'après les indications fournies à l'assemblée, les diverses fabrications de la société se développent et la fabrication d'un pneumatique, dit « pneu corde », vient d'être mise au point ; le conseil en attend les meilleurs résultats. L'accroissement de la production et la préoccupation d'améliorer le prix de revient obligent l'entreprise à envisager chaque année de nouvelles dépenses d'immobilisations, tant pour son industrie que pour le logement du personnel. Ainsi, actuellement, on estime indispensables de nouvelles constructions pour le logement du personnel, logement qu'il ne peut trouver dans les immeubles particuliers. Déjà, 143 familles sont logées dans les bâtiments construits ou achetés par la société. Ce nombre atteindra 175 environ après la réalisation du programme tracé pour 1923.

Voici, d'autre part, les indications fournies par le le rapport sur les filiales de la société :

La Compagnie Bergougnan Belge est encore trop jeune pour avoir rapporté une rémunération aux capitaux engagés. Elle évolue normalement et on escompte ses premiers bénéfices pour l'année prochaine. Le fonds de roulement de cette société est largement suffisant pour le moment, l'appel des 30 % restant à verser sur les titres ne sera envisagé que plus tard.

La Société Bergougnan Tedeschi, à Turin, se relève de la crise industrielle qu'elle a subie. Elle a déjà pour cette année de nombreux contrats de vente qui augmenteront son chiffre d'affaires dans la proportion de plus de 50 % sur l'exercice précédent.

La Société Bergougnan Rubber Corporation a eu une mise au point particulièrement laborieuse. La Société mère a été amenée à lui consentir des avances et à donner une caution pour \$ 500.000 à un établissement financier qui lui a apporté un concours. Son intervention a eu lieu contre la remise d'un gage en obligations hypothécaires.

Sur la Société de Caoutchouc de Moscou, il n'y a rien à signaler : les rapports avec cette filiale ont cessé depuis les événements de Russie.

La Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine, qui est une société de plantations de caoutchouc, a une exploitation en bonne voie ; sa production est déjà importante.

La Société d'Énergie électrique du Massif Central a pour objet la production de l'électricité. Elle a été constituée de concert avec un groupe important qui fournit la force et l'éclairage dans la région. Les Établissements Bergougnan lui ont apporté les intérêts qu'ils possèdent dans la Société du lac de Guéry et ont souscrit une part dans son capital. Cette participation a pour objet de lui assurer la force motrice pour longtemps, et aux meilleures conditions possibles.

.....

Les immobilisations ont progressé, d'une année à l'autre, de 19.503.000 fr. à 22.806.000 fr. ; cette augmentation de 4.302.565 fr. provient des dépenses effectuées pour l'agrandissement des usines, l'installation de nouvelles machines dans les ateliers, la construction de nouveaux logements pour le personnel et l'acquisition, à Marseille, d'un immeuble pour l'installation d'un dépôt.

Les usines à l'étranger et participations industrielles sont en augmentation en raison de versements effectués sur les actions de certaines sociétés ainsi que de l'augmentation de la participation dans l'Énergie électrique du Massif Central.

Les versements effectués sur les actions nouvelles Bergougnan ont permis de couvrir une bonne partie de ces décaissements.

La situation de trésorerie est très satisfaisante, les exigibilités s'élevant à 29.659.000 fr., ont pour contrepartie 47.670.000 fr. de disponibilités et d'actif réalisable ; les stocks de produits et marchandises sont en outre évalués à 45 millions 303.000 francs. Enfin, les réserves, amortissements et fonds de prévoyance, largement dotés, s'élèvent à près de 40 millions.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 3 juin 1924*)

.....
Dans son rapport à l'assemblée, le conseil signale que les dépenses d'amélioration des usines se sont élevées, pendant l'exercice écoulé, à 1.707.078 fr. 28, cette somme ne comprenant que des créations nouvelles, tant pour les constructions que pour le matériel.

Les diverses fabrications de la société se sont développées normalement. La marche des ventes a été satisfaisante et le chiffre d'affaires a dépassé sensiblement celui de l'exercice antérieur.

En ce qui concerne les filiales à l'étranger, ce rapport mentionne que la Compagnie Bergougnan Belge évolue de manière satisfaisante et donne des résultats bénéficiaires intéressants.

La Société Bergougnan-Tedeschi à Turin est sortie de la période des difficultés. Cependant, les résultats de l'exercice clos le 30 septembre dernier, quoique bénéficiaires, ne permettent pas encore de donner une répartition aux actionnaires, en raison des pertes antérieures qu'il faut couvrir et des besoins financiers nécessaires au bon fonctionnement des usines.

La Bergougnan Rubber Corporation, au contraire, n'a pas réussi à maintenir l'amélioration précédemment constatée et s'est trouvée aux prises avec de nouvelles difficultés. Bien que le relèvement de cette affaire ne soit pas impossible, la Société Bergougnan française a jugé prudent de pratiquer de larges amortissements sur les sommes qu'elle a engagées; ainsi qu'on le verra ci-dessous, les 500.000 dollars qui figuraient pour mémoire au bilan au 30 septembre 1922 n'ont pas été repris au dernier bilan, car ils ont été payés et amortis au cours de l'exercice 1922-23.

Parmi les autres affaires dans lesquelles la Société Bergougnan a pris des participations importantes, rien de nouveau en ce qui concerne la Société de Caoutchouc de Moscou, dont les usines continueraient à marcher et à être entretenues en bon état de fonctionnement.

La Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine est toujours en excellente situation. Étant donné la plus-value acquise par ses titres, actions et parts, dont elle possédait un grand nombre, la Société Bergougnan a cru devoir en réaliser une partie.

Quant à la Société d'Énergie électrique du Massif Central, rien de particulier à signaler. On sait que cette affaire a été récemment constituée et que les Établissements

Bergougnan lui ont apporté les intérêts qu'ils possédaient dans la Société du lac de Guéry. Cette participation leur assure, pour longtemps la force motrice nécessaire et aux meilleures conditions possibles.

.....
La situation financière est excellente : à 25 millions de francs d'immobilisations s'opposent 40 millions de fonds prévisionnels : les ressources, non compris le portefeuille-participations, dépassent 90 millions dont plus de 20 millions disponibles, tandis que les exigibilités n'atteignent pas 42 millions de francs, ce qui fait ressortir le fonds de roulement à environ 48 millions de francs.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Jean Bergougnan, administrateur sortant.

Bergougnan
(*Le Journal des finances*, 14 juin 1924)

Les actions Bergougnan avaient varié l'année dernière entre 1.075 au plus bas et 1.500 au plus haut ; pendant le premier trimestre de cette année, elles ont encore évolué entre 1.335 et 1.110 ; actuellement, elles ne cotent guère que 940 et leur marché s'est fort rétréci. Ce fléchissement attire naturellement l'attention, car l'affaire est de celles qui passent parmi les plus sérieuses et il paraît difficile de distinguer les raisons qui peuvent être invoquées pour expliquer un tassement aussi sensible des cours. Sans doute, l'impression fâcheuse causée par le recul, d'ailleurs modeste, des bénéfices de l'exercice clos le 30 septembre 1923 à 8.473.038 francs contre 8.620.007 francs pour 1921-1922 et 9.953.400 fr. pour 1920-21, peut y avoir sa part. Cependant, comme cette diminution a été attribuée, dans une certaine mesure « à l'amortissement d'une caution de 500.000 dollars donnée pour une avance à la filiale d'Amérique », elle prend un caractère exceptionnel qui ne saurait, à elle seule, justifier la désaffection du marché vis-à-vis du titre. Aussi semble-t-il que d'autres causes interviennent plus sérieusement. On peut les rechercher notamment dans les craintes que font naître les efforts poursuivis par la Société Michelin* auprès des pouvoirs publics en vue d'obtenir sur les autobus parisiens le remplacement des bandages pleins par des pneumatiques, efforts qui se développent au moment même où les contrats passés par Bergougnan en vue de la fourniture des bandages pleins sont, si nous ne nous trompons pas, sur le point d'expirer.

D'autre part, les perspectives d'une nouvelle augmentation de capital de 50 à 62 millions 500.000 fr. ne doit pas être non plus sans impressionner désagréablement la Bourse, d'autant que cette opération aurait, semble-t-il, pour motif moins une extension des opérations sociales que la gêne pure et simple de trésorerie accrue [que] le bilan au 30 septembre dernier accusait. Celui-ci enregistrait un passif de 41 millions et demi environ de créditeurs divers contre 29 millions fin 1922, augmentation considérable que l'on est porté à attribuer aux mécomptes américains auxquels nous avons fait allusion plus haut, tandis que, par ailleurs, diverses filiales, en dehors de la Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine qui, déjà, rémunère son capital, ne donnent pas des résultats tout à fait satisfaisants à la Société mère, et doivent avoir besoin de son appui financier. Il serait naturellement inopportun de conclure de ce qui précède que la Société Bergougnan a cessé d'être une excellente affaire, tout au plus peut-on penser qu'elle se trouve en ce moment dans une situation qui mérite une attention particulière car la perte d'un de ses plus gros débouchés lui serait certainement très sensible et elle a évidemment affaire en l'occurrence à un concurrent puissant et influent.

Établissements Bergougnan
(*Le Journal des finances*, 19 juillet 1924)

Usant de la faculté qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 12 juin 1924, le conseil d'administration des Établissements Bergougnan a décidé de procéder à l'augmentation du capital de 50 millions à 75 millions de francs, par la mise en souscription, du 1^{er} au 25 juillet 1924, de 50.000 actions nouvelles de 500 francs nominal, émises à 520 francs.

Les porteurs d'actions anciennes ont un privilège de souscription à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Ce droit de souscription s'exerce par la remise de deux coupons n^o 38. Il devra, être accompagné du versement du premier quart, plus la prime, soit 145 francs par action souscrite. Les trois autres quarts seront, appelés ainsi qu'il suit : 2^o quart, soit 125 francs par action, du 1^{er} au 15 novembre 1924 ; 3^e et 4^e quarts, soit 250 francs par action, du 1^{er} au 15 mai 1925.

Les porteurs d'actions anciennes ont, en outre, le droit de souscrire à titre réductible, et ce, pour le nombre d'actions à leur convenance. La répartition de ces actions se fera au prorata, des actions anciennes possédées. Ces souscriptions devront être accompagnées d'un versement de 50 francs par action souscrite.

Les souscripteurs auront la faculté de libérer intégralement leurs actions lors du versement du deuxième quart ; il leur sera tenu compte d'un intérêt de 5 % l'an.

Les nouvelles actions auront les mêmes droits que les actions anciennes et participeront à l'intérêt statutaire et au dividende à partir du 1^{er} octobre 1924, date du commencement du prochain exercice.

Les souscriptions sont reçues : au siège social ; à la succursale de Paris, 9, rue Villaret-de-Joyeuse ; chez MM. Chalus frères, banquiers à Clermont-Ferrand, et dans leurs agences ; chez MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, banquiers, 13, rue de la République, à Lyon ; à la Banque A. Galicier et fils, 13, rue Auber, à Paris ; chez MM. R. Josse, A. Lippens et Cie, banquiers, 37, boulevard Haussmann, à Paris. Aux sièges et agences : de la Banque Nationale de Crédit, de la Banque Privée ; du Comptoir National d'Escompte de Paris ; du Crédit Commercial de France [CCF] ; du Crédit Lyonnais ; de la Société Générale ; de la Société Lyonnaise de Dépôts [SLD].

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1524 :

Soc. gén. Éts Bergougnan

MM. R. C. Bergougnan, J. Bergougnan, J. Chalus, A. Josse, M. Bergougnan, A. Galicier, J.-B. Pradel, D. Portafax, A.C. Cote, J. Berthier, J. Limouzin.

Marseille
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1925)

Par le paquebot *Touareg* venant de Duala [Douala] sont arrivés le 24 mai 395 passagers dont 200 militaires. Parmi les passagers civils, citons MM. Dietin, administrateur des Colonies à Conakry ; Pierre Bergougnan, industriel : M^{me} Yorre, femme du gouverneur de Zinder ; Ruxton, gouverneur du Nigeria ; Mgr Maury et Mgr Diss, etc. Ce navire a mis à quai 2.295 tonnes d'huile de arachides, tabacs, bananes, etc.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(La Cote de la Bourse et de la banque, 27 février 1926)

Malgré les difficultés auxquelles se sont heurtés les Établissements Bergougnan dans ce genre d'industrie — fluctuations des changes, hausse des salaires, augmentation des frais de transport et des impôts —, les résultats de l'exercice clos le 30 septembre ont été particulièrement satisfaisants. Il ressort, en effet, des comptes qui ont été approuvés le 5 décembre dernier, que les bénéfices atteignent 12.291.663 fr. contre 8.681.851 fr. l'an dernier, soit une augmentation de 5.609.812 fr. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'élève à 14.051.080 fr. au lieu de 9.967.679 fr. précédemment, dont voici la répartition comparée :

	1924	1925
Amortissements	2.137.635	2.424.753
Réserve légale	327.209	493.345
Intérêts statutaires	2.500.000	3.750.000
Dividende et tantièmes	3.243.399	4.874.714
Report à nouveau	1.759.416	2.508.268
	<u>9.967.679</u>	<u>14.051.080</u>

Le dividende a été maintenu à 50 fr. brut, applicable cette année à la totalité des actions composant le capital social. Il sera mis en paiement le 15 mai prochain, sous déduction de l'acompte de 25 fr. payé le 16 novembre dernier.

Le rapport du conseil signale que le fait saillant de l'exercice écoulé a été la hausse ininterrompue du caoutchouc brut, à tel point qu'au 30 septembre dernier, son prix s'était élevé à environ quatre fois celui de la même époque, l'année dernière. La société a dû, en contre-partie, faire des relèvements successifs de ses tarifs, de sorte que son chiffre de ventes s'en est sensiblement accru.

Du côté des filiales à l'étranger, la société est satisfaite : son usine de Belgique est en bénéfice régulier, et celle d'Italie également. La réorganisation à laquelle les établissements Bergougnan se sont attachés, paraît devoir [porter] d'heureux résultats.

Le compte des participations industrielles, et particulièrement celles des Caoutchoucs de l'Indo-Chine, donne toujours satisfaction et de belles espérances.

Comparé au précédent, le bilan arrêté le 30 septembre dernier, se présentait comme suit :

	1924	1925
ACTIF		
Immobilisations	29.320.641	33.127.079
Participations industrielles	19.385.658	16.866.239
Avances aux filiales	8.732.700	6.107.333
Marchandises et approvisionn ^t .	49.649.567	55.875.554
Actionnaires	18.795.755	291.125
Débiteurs divers	10.211.692	15.386.009

Avances diverses	2.031.753	2.224.275
Obligations et rentes	8.170.401	6.630.802
Espèces en caisse	3.875.081	15.079.250
Effets en portefeuille	7.685.440	IL 779.773
	<u>159.858.588</u>	<u>163.367.439</u>
PASSIF		
Capital	75.000.000	75.000.000
Réserve légale	4.271.671	4.598.881
Réserve de prévoyance	20.i-00.000	22.000.000
Prime d'émission	209.021	—
Amortissements divers	18.040.218	20.177.873
Créanciers divers	29.912.100	27.182.784
Coupons non payés	466.900	356.322
Profits et pertes :		
Reliquat antérieur	1.285.827	1.759.416
Bénéfices de l'exercice	8.884.851	12.291.663
	<u>159.858.588</u>	<u>163.367.439</u>

La situation financière qui se dégage du bilan est particulièrement saine puisqu'on trouve un actif disponible ou réalisable de 105 millions en face de 27 millions d'exigibilités diverses.

Célestin *Raymond* BERGOUGNAN
commandeur de la Légion d'honneur

Né le 7 juillet 1857 à Castéra-Vignolles (Haute-Garonne).

Fils de Simon Bergougnan, métayer, et de Françoise Saint-Raymond, ménagère

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 mai 1903 (min. Colonies) :

Quatre ans de services militaires.

Créateur et propriétaire d'une manufacture d'articles pour graveurs, mécanique de précision et timbres en caoutchouc.

Fondateur et administrateur-directeur de la Société coloniale des Comptoirs Bergougnan : comptoirs en Guinée et au Soudan français pour l'achat et l'importation de caoutchouc, or, ivoire, etc.

Fondateur et administrateur-directeur des Éts Bergougnan et Cie : manufacture de caoutchouc, spécialités d'articles pour industrie, cycles, automobiles

Président de la Société de secours mutuels des ouvriers serruriers de Clermont.

Inspecteur département de l'enseignement technique depuis 6 ans.

Exposition de Paris 1900, Turin et Lille 1902, Hanoï 1903 (médaille d'or).

Officier d'académie (janvier 1904)

Commandeur de l'Annam (4 sept. 1905)

Command. du Nicham-Iftickar (sic : Iftikhar)(2 avril 1906)

Administrateur de Gaulois Tyres (GB)(1907)

Officier de la Légion d'honneur du 9 mars 1908 : a créé une caisse de secours et de retraite pour ses 600 ouvriers et les fait participer aux bénéfices (30 %) après 3 ans de présence.

Conseille municipal de Clermont-Ferrand depuis 9 ans.

Juge au tribunal de commerce pendant 7 ans.

Membre de la chambre de commerce depuis 3 ans.

Membre du Comité des expositions à l'étranger,

membre du Comité de direction des expositions coloniale

Administrateur de la Société des caoutchoucs de l'Indo-Chine (1910)

Administrateur de la société « Caoutchouc » de Riga (Lettonie)(1913).

Administrateur des Éts Rouzaud. Chocolat de Royat, À la Marquise de Sévigné (1913).

Administrateur de l'Énergie électrique du Massif Central (1921)

Commandeur de la Légion d'honneur du 30 avril 1926 (min. Commerce) : vice-président de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand, inspecteur général de l'enseignement technique. Président d'honneur des conseillers du commerce extérieur de la 17^e région économique.

Administrateur de la Société indochinoise de cultures tropicales (1935).

Décédé le 6 septembre 1942.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1311 :

Soc. gén. Éts Bergougnan

Idem 1925

Établissements Bergougnan
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

L'action Bergougnan cote 815 ; son dernier dividende — pour l'exercice clos le 30 septembre 1926 — a été de 50 fr. ; son rendement brut ressort ainsi à plus de 6 % brut. C'est un taux qui devrait retenir l'attention. De prime abord il ne s'explique pas, car l'affaire est connue et appréciée: mais il n'est pas impossible que les 50.000 actions de 500 fr. émises en juillet 1924 ne soient pas encore parfaitement classées bien qu'elles aient été émises à 520 fr. seulement, soit presque au pair ; d'autre part, pour diverses raisons, l'avenir peut sembler, à quelques-uns, un petit peu incertain ; enfin, le capital a beaucoup crû depuis 1913, et il n'est pas dit qu'il ne croisse pas encore.

La Société Bergougnan a succédé en 1899 à la Société en commandite Bergougnan et Cie, fondée en 1899 [sic : 1889] ; elle a pour objet tout ce qui se rapporte à la production, à la fabrication et la vente du caoutchouc et des articles en caoutchouc. Son industrie principale consiste effectivement dans la fabrication des pneumatiques et des bandages, de ces derniers particulièrement, où elle ne rencontre pas la concurrence active de Michelin et de Dunlop qui paralyse l'essor de sa fabrication de pneumatiques.

Fixé à l'origine à 1.600.000 fr., le capital s'élevait, en 1913, après plusieurs augmentations, à 16.250.000 fr. ; en 1916, il était élevé à 24.375.000 fr. par la distribution gratuite de 16.250 actions de 500 fr. (1 nouvelle pour 2 anciennes) ; en 1920 à 50 millions par l'émission au pair de 51.250 actions, en 1924 à 75 millions par l'émission de 50.000 actions nouvelles. Reconnaissons du reste que toutes ces opérations ont été effectuées à des conditions avantageuses pour l'es actionnaires, qui, à cet égard, n'ont pas à se plaindre. Le conseil dispose encore des pouvoirs nécessaires pour élever le fonds social à 100 millions.

Les fabrications de la société sont concentrées dans deux usines, dont la principale est située à Clermont-Ferrand alors que l'autre plus récente se trouve à Courbevoie. Aujourd'hui, l'usine de Clermont-Ferrand couvre une superficie de 14 hectares et occupe 3.000 ouvriers ; elle est dotée d'un outillage perfectionné.

L'organisation commerciale est appropriée au volume des ventes : la Société a créé des dépôts et agences dans plusieurs villes de France et dans les principales villes du monde ; actuellement, elle possédait 38 succursales, ou agences, dont 23 en France, 5 en Afrique du Nord et 10 à l'étranger. Une dizaine de ces succursales sont installées dans des immeubles appartenant à la société.

Voulant s'étendre au dehors, les Établissements Bergougnan ont créé — et leurs inspirations à cet égard n'ont pas toujours été heureuses — des filiales et pris des intérêts dans un certain nombre de sociétés se rattachant directement ou indirectement à la même branche d'activité : Société Bergougnan et Tedeschi, à Turin ; Bergougnan Rubber Corporation (américaine) ; Caoutchoucs de Moscou ; Compagnie Bergougnan Belge. Ils ont également d'importants intérêts dans la Société des Caoutchoucs de l'Indochine et dans la Société d'Énergie électrique du Massif Central.

Jusqu'à ces dernières années, le rapport du conseil d'administration contenait de brèves indications sur la marche de ces filiales. Dans le rapport présenté à l'assemblée du 4 décembre 1926, il n'y est fait aucune allusion. On ignore même la composition du portefeuille ; il est peu douteux cependant que certaines de ces participations ont laissé d'assez vifs déboires. En 1924, la Bergougnan Rubber a dû être liquidée, la Bergougnan et Tedeschi complètement réorganisée, les Caoutchoucs de Moscou ne faisaient plus parler d'eux. Seuls, les Caoutchoucs de l'Indochine ont poursuivi une brillante carrière mais on ne sait si la société a conservé complètement la participation, paraît-il importante, et évaluée presque pour rien, qu'elle y possédait.

Voici quels ont été les résultats obtenus par Bergougnan depuis 1919-20 :

Exercices	Résultats de l'exerc.	Amortis. et réserves	Dividendes totaux tantièmes	Dividendes par act.
	(en 1.000 fr.)			(en fr.)
1919-20	10.940	4.785	5.537	60
1920-21	11.159	3.703	7.378	65
1921-22	10.346	3.657	7.324	65
1922-23	10.336	2.787	7.353	65

1923-24	8.681	2.465	5.743	50
1924-25	12.201	2.918	8.625	50
1925-26	12.367	2.997	8.062	50

Ces chiffres ne sont pas spécialement satisfaisants ; ils sont honorables sans plus. Et si Bergougnan ne pourvoit pas ses comptes de prévoyance avant inventaire — mais on doit espérer le contraire —, les dotations qui leur sont faites peuvent paraître bien insuffisantes.

Comment se présente la situation financière ? Les chiffres ci-après des principaux postes de l'actif et du passif du bilan aux 30 septembre 1920, 1924 et 1926 montreront d'abord comment elle a évolué depuis dix ans :

	1920	1924	1926
ACTIF			
Particip. industrielles	8.873	19.385	13.963
Espèces en caisse	13.196	5.175	2.900
Obligations et rentes	14.047	8.170	3.527
Effets en portefeuille	4.503	7.685	20.285
Débiteurs	15.927	10.211	18.802
Stocks	32.404	49.649	788.922
PASSIF			
Capital	50.000	75.000	75.000
Créanciers divers	39.240	29.912	40.944

Les courbes des variations de ces postes sont de celles qui impliquent nécessairement la perspective d'une augmentation de capital ; gonflement des comptes demi-réalisables de l'actif : effets, débiteurs, stocks ; affaiblissement extrême de la trésorerie. Ce sont des symptômes précurseurs. Les exigibilités, fin septembre 1926, ne surpassent que de peu celles du fin septembre 1920 ; mais à fin septembre 1924, elles durent subir une ponction sérieuse, grâce à l'augmentation du capital effectuée peu de mois avant ; il ne leur a pas fallu longtemps pour recommencer à enfler.

Quelle opinion contraire qui puisse se manifester, nous resterons persuadés que Bergougnan songe ou va songer à utiliser la faculté dont dispose encore son conseil, comme nous l'avons dit, d'élever son capital à 100 millions. Remarquons du reste que les deux dernières émissions, celle de 1920 et celle de 1924 ont eu lieu environ les mois de juin et juillet.

Ainsi s'expliquerait dans quelque mesure la réserve de la Bourse à l'égard de l'action Bergougnan dont il serait puéril de nier qu'elle représente une grande et puissante affaire, mais dont il paraît normal d'exiger, jusqu'à plus ample information, un rendement suffisant.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 décembre 1928)

L'assemblée tenue à Clermont-Ferrand a approuvé les comptes de 1927-28. Les bénéfices, comme déjà annoncé, sont de 13.307.551 fr. contre 12.517.006 fr. précédemment. Le maintien du dividende à 50 fr. par action a été voté, un acompte de 25 fr. avant été mis en paiement le 15 novembre dernier ; le solde, soit 25 fr., sera payable le 15 mai. Il a été porté 3.022.274 fr. aux amortissements et reporté à nouveau 3.618.793 fr. contre 1.949.882 fr. pour permettre la construction de logements ouvriers.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1412-1413 :
Soc. gén. Éts Bergougnan
Idem 1925

LE PNEUMATIQUE A GAGNÉ LA PARTIE (*Le Journal des finances*, 5 juillet 1929)

Qui ne se souvient de la vive campagne poursuivie naguère par Michelin* pour provoquer le remplacement, sur les autobus parisiens des bandages, pleins par des pneumatiques ? Elle a porté ses fruits. À la récente assemblée de la T. C. R. P., M. Mariage a déclaré que l'utilisation des pneus, autrefois trop onéreuse, était devenue, maintenant, assez économique pour que sa généralisation ait pu être décidée. Désormais, toutes les nouvelles voitures autobus qui sont mises en service sont montées sur pneumatiques ; quant aux anciennes, le remplacement des bandages se fait au fur et à mesure des possibilités.

C'est un gros débouché qui disparaît pour les producteurs de bandages pleins.

On doit supposer que Bergougnan* a su prévoir le danger et que ce spécialiste du bandage plein, qui était, si nous ne nous trompons, un des principaux fournisseurs de la T. C. R. P., a préparé l'évolution nécessaire de sa fabrication.

À l'Union des planteurs de caoutchouc indochinois (*Le Journal des finances*, 5 août 1930)

Il serait question notamment de frapper d'un droit de douane les importations en France de caoutchouc étranger et de supprimer la taxe de sortie frappant le caoutchouc en Indochine.

L'industrie du caoutchouc manufacturé en France est d'ailleurs largement intéressée à l'essor des plantations indochinoises. C'est le cas pour Bergougnan et la Société Michelin. Cette dernière firme a fait un très gros effort en Extrême-Orient pour s'assurer directement la matière première dont elle a besoin.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1465 :
Soc. gén. Éts Bergougnan
MM. R. C. Bergougnan, J. Bergougnan, A. Josse, M. Bergougnan, J.-B. Pradel, D. Portafax, A.C. Cote, J. Berthier, J. Limouzin, A[uguste] Faure.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(La Cote de la Bourse et de la banque, 21 février 1931)

Constitution : 12 janvier 1899, pour une durée de 50 ans.

Objet : la fabrication et le commerce de tous articles en caoutchouc brut et manufacturé et de tout ce qui se rattache à ce genre d'industrie.

Capital social : 100 millions de francs divisé en 15.000 actions de 500 fr. entièrement libérées et 50.000 libérées du quart seulement. À l'origine, 1.600.000 fr. ; porté, en 1901, à 2 millions 200.000 fr.; en 1905, à 5 millions ; en 1906, à 6.500.000 fr. ; en 1910, à 13 millions ; en 1913. à 10.250.000 fr. ; en 1916, à 25.375.000 fr. ; en mai 1920, à 50 millions ; en juillet 1924, à 75 millions ; en 1929, au chiffre actuel. Répartition : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions. Sur le solde : 10 % à la direction ; 10 % au conseil d'administration ; 80 % aux actions.

Voici les résultats enregistrés par la société au cours des dix derniers exercices ;

Années	Bénéfices nets	Dividendes
1920-21	11.159.000	65
1921-22	10.346.000	65
1922-23	10.336.000	65
1923-24	8.682.000	50
1924-25	12.292.000	50
1925-26	12.367.000	50
1926-27	12.517.000	50
1927-28	13.308.000	50
1928-29	19.711.000	60
1929-30	20.084.000	60

La récente assemblée a approuvé les comptes afférents à l'exercice 1920-30 qui s'est soldé par un bénéfice de 20.084.012 fr. contre 19.711.050 francs. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à 21.029.228 fr. contre 23.329.843.

L'assemblée a adopté la répartition suivante que nous comparons avec la précédente :

	1928-29	1929-30
Amortissements statutaires	3.393.597 46	1.575.444 21
Réserve légale	815.872 64	925 428 42
5 % au capital	3.750.000 00	4.062.500 00
Tantième	1.175.158 02	1.368.064 i
Superdividende	5.250.000 00	7.900.000 00
Réserve générale d'incendie	—	6.000 000 00

Réserve de prévoyance	5.000.000 00	—
Report à nouveau	3.945.215 55	3.113.791 60
	<u>23.329.343 67</u>	<u>24.029.228 25</u>

Le rapport du conseil signale que l'exercice s'est déroulé dans la crise économique qui affecte tous les pays. Il a débuté avec des prix bas du caoutchouc, lesquels prix ont continué à baisser dans le cours de l'exercice.

Les tarifs de vente ont dû être abaissés eux-mêmes à plusieurs reprises, de sorte que le chiffre d'affaires total de l'exercice se trouve inférieur à celui de l'année précédente, mais cette diminution est le fait des prix pratiqués, le volume des ventes n'ayant pas été affecté.

La crise s'est donc manifestée par un ralentissement dans le développement des affaires, surtout en ce qui concerne l'exportation.

Dans les Participations industrielles, un fait important s'est produit en ce qui concerne la Société Bergougnan italienne. La Compagnie a reçu une offre d'acquisition de sa participation dans cette société, offre qu'il a paru opportun au conseil d'accueillir et qui, après examen, a été acceptée. Du fait de cette opération, les disponibilités financières ont été légèrement accrues.

Il reste aujourd'hui comme participations celles que la Compagnie possède, Bergougnan Belge et Caoutchoucs de l'Indochine, sans parler de petites souscriptions dans des entreprises qui sont des clients ou des fournisseurs.

La Société Bergougnan Belge donne des résultats satisfaisants ; celle des Caoutchoucs de l'Indochine est affectée par la baisse profonde des caoutchoucs.

L'augmentation de capital de 25 millions réalisée dans l'exercice a eu un grand succès. Les disponibilités financières permettent de ne pas envisager actuellement l'appel des trois-quarts restant à verser sur l'augmentation de capital.

Les deux derniers bilans au 30 septembre se juxtaposent de la façon suivante :

	1928-29	1929-30
ACTIF		
Immobilisations	46.647.862 34	43.165.774 19
Participat. Industrielles	12.796.714 50	7.053.220 50
Avances aux filiales	4.714.392 08	813.030 00
En caisse et banques	12.173.676 31	22.238.239 32
Effets en portefeuille	15.213.328 06	13.937.808 10
Oblig. et rentes actions	7.574.071 81	12 186.460 38
Actionnaires	3.875 00	18.748.875 00
Débiteurs	21.854.560 28	22.971.794 91
Marchandises et approvis.	65.658.021 40	69.661.552 43
Avances à l'enregistrem.	1.636.693 27	1.171.060 99
Cautionn. pour adjudicat.	107.404 50	176.043 83
Frais généraux	600.908 93	456.087 40
Avanc. pour achats de mat.	42.097 55	189.177 00

Divers	29.228 61	38.169 28
	<u>191.121.334 92</u>	<u>222.397.293 83</u>
PASSIF		
Capital	75.000.000 00	100.000.000 00
Réserve légale	6.582 608 23	7.398.480 87
Réserve de prévoyance	25.000.000 00	30.000.000 00
Amortissements	39.986.781 90	30.380.379 36
Créances diverses	30.222.701 12	26.589.204 85
Profits et pertes	23.329.843 67	24 029.228 25
	<u>191.121.334 92</u>	<u>222.397.293 83</u>

On remarque, à l'actif, que les poste Immobilisations est en augmentation de 6.517.931 fr. 65 par suite de la construction de locaux à usage industriel et de logement ouvriers. En contrepartie, le compte Amortissements est en progression de 3 millions 393.598 fr.

Par suite de la réalisation de la filiale italienne, le poste Participations est réduit de 12.796.714 fr. à 7.053.220 fr. ; on trouve la contrepartie de cette diminution dans l'accroissement des disponibilités. La réalisation d'une partie des participations s'est produite à une heure particulièrement opportune ; le renfort qu'en a reçu la trésorerie aidera la société à surmonter facilement la crise actuelle.

1931 (mai) : PRÊT À LA
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES CULTURES TROPICALES
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SICT.pdf

Société générale des Établissements Bergougnan et Cie
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 21 mars 1932*)

.....
Les comptes de l'exercice au 30 septembre, approuvés par l'assemblée du 12 décembre 1931, se soldent par un bénéfice net de 17.413.360 fr. contre 20.084.012 fr. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible se monte à 20.527.152 fr. contre 24.029.228 fr. l'an dernier.

Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées :

	1929-30	1930-31
Amortissements statutaires	1.575.444 23	1.7561.669 31
Réserve légale	925.428 42	782.834 55
Intérêt statutaire	4.062.300 00	4.962.600 00
Tantièmes et superdivid.	8.352 964 00	7.081.135 05

Réserve Incendie	6.000.000 00	—
Report à nouveau	3.113.791 60	6.844.012 52
	<u>24.029.228 25</u>	<u>20.557.152 03</u>

Le dividende a été fixé à 55 francs par action ancienne et à 36 fr. 25 par action nouvelle. Rappelons que, l'an dernier, il avait été réparti 60 fr. net par action ancienne et 41 fr. 25 par action nouvelle.

Dans son rapport, le conseil expose dans les termes suivants les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'exercice écoulé :

« Durant cette année de crise que nous venons de parcourir, messieurs, nous avons eu la bonne fortune de maintenir une activité normale dans nos affaires.

De ce fait, nous avons évité à notre personnel la dure épreuve qu'est le chômage.

Le volume de nos affaires a été supérieur à celui de l'an dernier.

Les prix des matières premières, qui étaient bas au commencement de l'exercice, ont continué à fléchir ; cette circonstance nous a amenés à baisser nos tarifs, d'où la diminution du total de nos ventes.

Le rapport de vos commissaires relève un accroissement de 3.307.786 fr. 13 sur votre actif immobilisé.

Nous avons, en effet, poursuivi l'achèvement de constructions à usage de logements ouvriers, ainsi que de bâtiments industriels dans nos usines. Nous avons également fait construire pour loger nos maisons de vente à Bordeaux et Nice. Nous avons acheté les deux immeubles de Reims et Le Mans, que nous occupions depuis longtemps.

La société est propriétaire maintenant de 24 immeubles pour loger ses dépôts dans les principales villes de France et d'Algérie.

Enfin, nous avons pourvu nos ateliers de fabrication de matériel nouveau.

Nous avons apporté à nos Participations industrielles un concours financier :

À la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, en souscrivant dans une augmentation de capital qu'elle vient de réaliser.

À la Société Bergougnan Belge, par une ouverture de crédit en collaboration avec un autre établissement intéressé. Cette dernière société souffre également de la crise, mais, cependant, elle a conservé son personnel et travaille normalement.

Voici comparés les deux derniers bilans au 30 septembre :

	1929-30	1930-31
ACTIF		
Immobilisations	53.165.774 19	56.973.501 63
Particip. industrielles	7.053.226 50	8.294.855 75
Avances aux filiales	813.030 00	2.297.469 50
Caisse et banques	22.238.239 32	21.437.280 54
Effets	12.967.808 10	11.094.555 00
Oblig. et Rentes françaises	12.186.466 33	12.113.994 60
Actionnaires	18.748.875 00	18.764.125 00
Débiteurs	22.971.791 91	21.684.453 26
Marchandises	69.661.552 43	64.535.180 62

Avances à l'enregistrement	1.741.060 99	1.732 851 68
Cautionnements adjudicat.	176.043 83	159.194 48
Frais payés d'avance	456.087 40	601.490 62
Avances achat matériel	189.177 00	2.346.620 27
Divers	38.169 28	34.321 38
	<u>222.397.293 33</u>	<u>222.059.904 53</u>
PASSIF		
Capital	100.000.000 00	100.000.000 00
Réserve légale	7.398.480 87	8.323.909 29
Réserve de prévoyance	30.000.000 00	30.000.000 00
Réserve incendie	—	6.000.000 00
Amortissements	34.390.379 36	35.955.823 59
Coupons non payés	613.460 40	1.006.676 60
Créanciers divers	25.975.744 45	20.246.848 02
Report antérieur	3.945.215 55	3.113.791 60
Bénéfice net	20.084.012 70	47.413.360 43
	<u>222.397.293 33</u>	<u>222.059.904 53</u>

Le bilan ne présente pas d'une année à l'autre de différences très importantes. Le total en est, du reste, à peu près inchangé et les fluctuations des éléments qui composent l'actif disponible et réalisable sont compensées par la diminution que subissent les exigibilités.

C'est, au demeurant, un bon bilan, qui montre que l'activité industrielle de l'entreprise repose sur des bases solides.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1512 :

Soc. gén. Éts Bergougnan

MM. R. C. Bergougnan, pdt ; J. Bergougnan, A. Josse, v.-pdt ; M. Bergougnan, J.-B. Pradel, A.C. Cote, J. Berthier, J. Limouzin, A. Faure, L. Larrouzé, adm.

Le Président de la République au Grand Palais
(*Le Figaro*, 14 octobre 1933)

.....
Il s'arrête longuement chez Bergougnan où il est reçu par MM. Raymond Bergougnan, Mathieu Bergougnan et Roger Bergougnan. Le Président s'intéresse aux dernières productions de cette vieille marque française dont les modèles sont d'une variété infinie et d'une qualité irréprochable. La maison Bergougnan prépare d'ailleurs actuellement un nouveau pneu d'une conception entièrement nouvelle et qui est appelé à faire sensation lorsqu'il apparaîtra dans le public.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Établissements Bergougnan
(*Le Temps*, 9 avril 1934)

La Société générale des établissements Bergougnan a été constituée en société anonyme le 12 janvier 1899, pour cinquante ans. Son capital était, à l'origine, de 1.600.000 francs, représentés par 3.200 actions de 500 francs, dont 1.200 actions d'apport. Porté à 2.200.000 francs en 1901, à 4 millions en 1904, à 6.500.000 francs en 1906, et à 13 millions en 1910, ce capital fut augmenté à 16.250.000 francs en 1913, par l'émission à 1.500 francs de 6.500 actions nouvelles de 500 fr.

En 1916, nouvelle augmentation à 24.375.000 fr. par la création de 16.250 actions nouvelles, attribuées gratuitement aux anciens, actionnaires, à raison d'une nouvelle pour deux anciennes, par prélèvement de 8.125.000 francs sur la réserve de prévoyance. En 1920, une émission au pair porte le capital à 50 millions ; en 1924, une émission à 520 francs l'élève à 75 millions, et une autre émission, toujours à 520 francs, le porte, enfin, en 1929, à 100 millions, son chiffre actuel. Ces actions ont été libérées du premier quart, plus la prime, à la souscription. Le capital est ainsi représenté par 200.000 actions de 500 francs, dont 150.000 entièrement libérées et 50.000 libérées d'un quart. Il n'existe ni parts de fondateur ni dette obligataire.

La société possède des usines à Clermont-Ferrand et à Levallois-Perret ; des ateliers de moindre importance ont été installés également dans la région parisienne. D'incessants perfectionnements techniques ont été apportés aux installations qui permettent de produire dans les meilleures conditions aussi bien des pneumatiques pour bicyclettes et automobiles que tous autres articles en caoutchouc.

Le nombre des agences a été multiplié, tant en France qu'en Afrique du Nord et à l'étranger.

Les ateliers de pneumatiques de la société sont, à l'heure actuelle, en pleine période de réorganisation, ce qui doit lui permettre de fabriquer très prochainement un pneumatique poids lourds qui se comparera aux meilleurs. L'outillage, pour cette nouvelle fabrication, a été acquis aux États-Unis ; la dépense a été de 8 millions environ pour les deux dernières années ; elle sera encore d'une dizaine de millions pour l'exercice en cours. La société a passé un accord avec la fabrique américaine de pneumatiques Seiberling, aux termes duquel la firme américaine s'est engagée à donner son concours pour la mise au point, dans les usines, du nouvel outillage, ainsi que des méthodes et des procédés de fabrication.

Un grand nombre de locaux occupés par la société sont devenus sa propriété. En 1932, elle a acheté, à Paris, les immeubles de la rue Villaret-de-Joyeuse où se trouvent ses bureaux et son principal dépôt. En province, elle possède vingt-quatre immeubles pour loger ses dépôts ; elle est, en outre, propriétaire de logements ouvriers à Clermont-Ferrand, si bien que les immeubles, portés au bilan pour 27 millions environ, n'apparaissent nullement surestimés et constituent un bon placement qui a été fait avec une partie des réserves.

Des filiales étrangères avaient été constituées, en Russie, aux États-Unis, en Italie et en Belgique : la Société des caoutchoucs de Moscou a été nationalisée par les Soviets en 1918 ; la Bergougnan Rubber Corporation a été liquidée en 1925 ; la Bergougnan italienne a été réalisée en 1930. La société ne contrôle plus, désormais, que la Bergougnan belge qui, d'après les indications données par le dernier rapport du conseil, suffit à ses besoins actuels et travaille à peu près normalement, malgré les circonstances défavorables avec lesquelles elle s'est trouvée aux prises et les difficultés que toutes les entreprises connaissent en ce moment.

En outre, elle possède une sérieuse participation dans les Caoutchoucs de l'Indochine, dont la situation financière lui permet de supporter la crise avec l'appoint des subventions gouvernementales.

Malgré tous les événements troublants créés par le marasme dans toutes les branches de l'activité industrielle et commerciale, la société a présenté, cette année encore, un bilan en bénéfices et a pu maintenir son dividende précédent de 45 francs par action, après avoir versé 2.476.000 francs aux amortissements statutaires, 344.000 francs à la réserve légale, et reporté à nouveau 1.077.000 fr., qui, joints au report antérieur, laissent un disponible de 9.644.000 francs.

Le tableau ci-dessous indique, en face des bénéfices obtenus par la société dans les dix dernières années, les montants distribués et le dividende par action.

Exercices	Bénéfices	Distribués	Divid. par act.
1923-1924	8.683.000	5.743.000	50
1924-1925	12.292.000	8.625.000	50
1925-1926	12.367.000	8.062.000	50
1926-1927	12.517.000	8.043.000	50
1927-1928	13.308.000	8.102.000	50
1928-1929	19.711.000	10.175.000	60
1929-1930	20.084.000	12.415.000	60
1930-1931	17.413.000	11.144.000	55
1931-1932	13.100.000	8.698.000	45
1932-1933	12.526.000	8.627.000	45

On voit que le conseil a toujours tenu à conserver une marge sérieuse entre les bénéfices réalisés et les montants distribués en dividendes. Cette méthode sage et prudente a permis de doter largement les amortissements et les réserves. Après le dernier bilan, les amortissements atteignent 42 millions, de sorte que les immobilisations, terrains exclus, se trouvent amorties à concurrence de 65 %, sans tenir compte du report à nouveau relativement important. Les réserves, de leur côté, atteignent 46 millions.

La situation financière de la société apparaît donc très solide, comme il est permis de s'en rendre compte par la comparaison, ci-dessous des deux derniers bilans.

	1932	1933
ACTIF		
Immobilisations	64.524.947	67.528.154
Participations industrielles et avances aux filiales	11.593.594	12.334.434
Caisse et banques	23.083.337	24.748.810
Effets en portefeuille	10.158.485	10.249.979

Obligations diverses et rente française	12.977.663	13.843.304
Actionnaires, débiteurs, marchandises	94.271.461	86.132.476
Avances diverses	4.360.909	5.607.922
	<u>221.397.481</u>	<u>220.445.149</u>
PASSIF		
Capital	100.000.000	100.000.000
Réserve légale	9.106.743	9.655.178
Réserve de prévoyance	30.000.000	30.000.000
Réserve générale d'incendie	6.000.000	6.000.000
Amortissement	37.481.402	39.378.299
Créanciers	18.865.779	14.319.889
Profits et pertes	19.943.557	21.091.783
	<u>221.397.481</u>	<u>220.445.149</u>

D'une année à l'autre, les immobilisations ont augmenté de 3 millions, qui représentent, pour la plus grande partie, le matériel nouveau. La légère augmentation constatée aux participations industrielles représente la souscription de la société à l'augmentation de capital de la Société des caoutchoucs de l'Indochine.

Les disponibilités financières, y compris les titres de portefeuille, les fonds d'État français et les obligations, se montent à 48.842.163 francs, en augmentation de 2.195.676 francs sur la situation antérieure, tandis qu'au passif le chapitre créanciers divers ne se monte qu'à 13.562.703 francs, en diminution de 4.400.000 francs en nombre rond.

La trésorerie de la société apparaît ainsi fort à l'aise et, si l'on tient compte de la prudence avec laquelle les intérêts des actionnaires ont toujours été gérés, l'avenir des Établissements Bergougnan peut être envisagé sous un jour favorable.

Informations et communiqués
ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*Le Journal des débats*, 4 octobre 1935)

Il semble vraisemblable que l'acompte de dividende qui est mis habituellement en paiement au mois de novembre représentera, comme l'année dernière, l'intérêt statutaire, soit 69 fr. Durant l'exercice 1934-35 au 30 septembre, l'activité est restée normale dans les ateliers de la Compagnie, dont le nouvel outillage pour la fabrication des pneus poids lourd continue à donner satisfaction.

Établissements Bergougnan
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1935)

Le bénéfice net de l'exercice au 30 septembre 1935 est de 5.111.737 fr. contre 7 millions 648.672, formant le report antérieur un solde disponible de 14.268.719 fr.

contre 17.292.556 pour l'exercice précédent. Compte tenu d'une affectation de 2.073.216 francs contre 1.851.030 fr. aux amortissements, et de la distribution du dividende de 25 fr., il subsiste 7.810.533 fr. à reporter à nouveau.

Le Crapouillot
« Les 200 familles »
(mars 1936)

Quelques ministres maintenant, passés, présents, ou futurs ; Leurs Excellences, Messieurs :
Étienne Clémentel (Bergougnan, Keller-Leleux, etc.).

DANS LE PUY-DE-DOME
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1936)

Clermont-Ferrand, 14 juin. — Ainsi que nous l'avons relaté, la reprise du travail a été décidée pour ce lundi matin, aux établissements Bergougnan.

À l'annonce de l'accord qui donnait satisfaction aux ouvriers, ceux-ci acclamèrent chaleureusement leur patron. M. Raymond Bergougnan fut aussitôt entouré. Deux ouvrières lui offrirent une magnifique gerbe d'hortensias roses, cependant qu'un ouvrier, au nom de tous ses camarades, exprimait au « patron », en quelques mots jaillis du coeur, leur reconnaissance pour l'esprit de conciliation dont il avait fait preuve en examinant leurs revendications et en solutionnant le conflit dans un beau geste de solidarité.

M. Raymond Bergougnan remercia ses ouvriers, ses amis, des sentiments d'attachement qu'ils lui manifestaient à lui et à la maison. Il les engagea à continuer à travailler, avec cette conscience professionnelle, cet esprit d'ordre et de méthode qui sont les belles traditions de l'ouvrier français, et se félicita que les avantages accordés puissent apporter un peu plus de bien-être dans les loyers.

De nouveau, plus vibrants encore, éclatèrent les cris de : Vive M. Raymond ! Vive la Maison Bergougnan !

Chez Michelin et chez Torrilhon, la situation reste stationnaire.

.....

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1397 :

Soc. gén. Éts Bergougnan

MM. R. C. Bergougnan, pdt ; A. Josse, v.-pdt ; J. Bergougnan, M. Bergougnan, J.-B. Pradel, H. A.C. Cote, J. Berthier, J. Limouzin, A. Faure, L. Larrouzé, H. Balay, adm.

Commissaires des comptes : E. Labbé, J. Seguin ; J. Delaspre, suppl.

Établissements BERGOUGNAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 décembre 1937)

Les résultats de l'exercice, en forte augmentation, permettent de porter le dividende de 35 à 40 francs tout en affectant plus de 4 millions aux amortissements. Les fabrications se développent dans toutes les branches.

L'assemblée générale du 16 décembre 1937, dont nous avons rendu compte succinctement le 18 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1936-1937, analysés dans notre numéro du 7 décembre, et a fixé le dividende à 40 fr. par action ancienne et à 27 fr. 50 par action nouvelle (sous déduction des impôts).

Un acompte de 25 fr. par action ancienne et de 12 fr. 50 par action nouvelle représentant l'intérêt statutaire ayant été distribué depuis le 15 novembre, le solde du dividende, soit 15 fr. par titre, sera payable à dater du 15 mai 1938 à toutes les actions.

MM. Adrien Josse, Henri Cote et Jules Berthier, administrateur arrivés au terme de leur mandat, ont été réélus.

Dans son rapport, le conseil souligne que l'exercice 1936-37 n'a pas présenté d'incident notable. Les fabrications se sont développées dans toutes les branches, la section pneus-autos, pour laquelle le conseil a fait, et fait encore, tous les sacrifices nécessaires à une installation rationnelle, donne satisfaction et progresse régulièrement. Le souci de la direction générale est d'améliorer les fabrications, les produits sont estimés, la clientèle, fidèle, est satisfaite. Les difficultés dues à la situation générale de notre pays, tant économiques que sociales, ne sont pas sans atteindre la Société. Les charges fiscales sont de plus en plus lourdes, le conseil espère cependant que, grâce à l'activité de tout le personnel, la Société pourra les surmonter.

L'augmentation constante des prix exige une aisance de trésorerie correspondante. C'est pourquoi le conseil a fait, en fin d'exercice, l'appel des deux derniers quarts restant à verser sur la dernière tranche de l'augmentation de capital décidée en juin 1924. Cette opération s'est bien réalisée et la Société se trouve aujourd'hui au capital de 100 millions de francs, entièrement versés.

En ce qui concerne les participations, le rapport indique que la marche de la Compagnie Bergougnan belge est satisfaisante, elle développe ses fabrications. La Société des Caoutchoucs de l'Indochine a obtenu, au cours du dernier exercice de brillants résultats dus à une augmentation de production et à la hausse des prix du caoutchouc.

En dehors des questions à l'ordre du jour, le rapport rappelle le sinistre dont a été victime la société le 13 octobre. Un incendie, dont les causes restent inconnues, s'est déclaré le 13 octobre, à 1 heure du matin, dans le bâtiment des mélangeurs de l'ancienne usine. Le sinistre a pu être limité à cet atelier, mais le bâtiment, les matières premières et le matériel contenus dans cet atelier ont été détruits. La préoccupation de la direction a été de réduire au minimum le chômage imposé de ce fait à une partie du personnel. Grâce à des moyens de fortune, quelque onéreux qu'ils fussent, et à l'utilisation intensive du matériel de la nouvelle usine, les ateliers reprenaient leur cadence de production huit jours après l'incendie. Actuellement, les expertises pour le règlement de ce sinistre suivent leur cours.

Annuaire industriel, 1938 :

BERGOUGNAN (Soc. générale des Etabl.), bd Berthelot, Clermont-Ferrand (P.-de-Dôme). Tél. 0-08 et 3-07. Ad. t. Bergougnan-Clermont-Ferrand. Codes : Bergougnan, Lieber's, A.B.C. 5th éd., Bentley's, A.Z. Soc. an. au cap. de 100 millions de fr. — Directeur général : M. R. C. Bergougnan. — Usines et siège social à Clermont-Ferrand. Superficie : 170.000 m². F. M. : 8.000 CV. Ouvriers : 3.000. — Maison de vente à Paris, 9, r. Villaret-de-Joyeuse, 17e.T. Etoile 48-06.

Caoutchouc manufacturé, pneumatiques pour avions, autos, motos et vélos. Bandages pleins et creux pour poids lourds. — Tuyaux d'aspiration et de refoulement. Courroies caoutchouc pour transmissions et transporteurs aériens. Tapis caoutchouc, tuyaux à gaz et liquides corrosifs. Articles caoutchouc pour vétérinaires. Talons et semelles. Timbres en caoutchouc. (4-3922)

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1866 :
Soc. gén. Éts Bergougnan
MM. R. C. Bergougnan, pdt ; J. Limouzin, v.-pdt ; J. Bergougnan, M. Bergougnan,
H.A.C. Cote, J. Berthier, A. Faure, L. Larrouzé, H. Balay, René Bouvier, A. Josse, adm.
Commissaires des comptes : E. Labbé, J. Seguin ; J. Delaspre, suppl.

La mort de M. Bergougnan
(*La Dépêche du Berry*, 29 février 1940)

Clermont-Ferrand. 27 février. — Un journal parisien a annoncé la mort de M. Raymond Bergougnan, industriel. En réalité, c'est le frère de ce dernier, M. Mathieu Bergougnan, qui vient de mourir à Paris [en son domicile, 11, rue Villaret-de-Joyeuse].

CROIX-ROUGE
(*Le Journal des débats*, 10 mai 1941)

.....
Le Comité de Clermont, présidé par M. Jules Juilhard, doyen de la Faculté de Droit, est ainsi composé : vice-présidentes. M^{mes} Audollent et Lemaigre ; secrétaire général, M. Lacroix, professeur à la Faculté de Droit ; trésorier général, M. André Nuger, banquier ; membres, le colonel Laloy, M^{me} Jean Bergougnan, M^{me} Henri Côte, M^{me} Marcel Michelin.

ACCOURUS DE TOUS LES VILLAGES DE LA BASSE-AUVERGNE
DES PAYSANS PAR MILLIERS
UNIS À LA POPULATION DE CLERMONT-FERRAND
ONT ACCLAMÉ LE MARÉCHAL PÉTAİN ET L'AMIRAL DARLAN

À L'ASSEMBLÉE DE LA PLACE DES SALINS, M. CAZIOT A EXPOSÉ SON PROGRAMME
DE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES ESSENTIELLES ET DE REMEMBREMENT DE LA
PROPRIÉTÉ PAYSANNE
(*Le Petit Journal*, 23 mars 1942)

.....
[Pierre Caziot] donne lecture des 18 noms proposés pour le conseil d'administration de l'Union générale corporative du Puy-de-Dôme. Cette liste est approuvée à l'unanimité. Les assistants acclament également la désignation comme président de cette Union de M. Henri Cote, président de la Chambre d'agriculture du département [et administrateur des Éts Bergougnan].

Nous ne lâcherons pas !

Après lui, M. de Guébriant, président de la Commission centrale de la corporation paysanne, expose l'œuvre accomplie jusqu'à ce jour et apporte au représentant du Maréchal la profonde reconnaissance de la paysannerie française.

Dans une improvisation très applaudie, le nouveau président, M. Henri Cote, fait l'éloge du paysan et après avoir brossé le tableau de la lourde tâche qui les attend au cours des mois à venir, il leur demande de tenir jusqu'au bout. Il termine en citant la devise de la commune d'Aubières : *Nous ne lâcherons pas !* et adresse l'affectueux et respectueux salut de la corporation paysanne tout entière au Maréchal.

.....

DEUILS
Raymond Bergougnan
(*Le Journal des débats*, 11 septembre 1942)

En présence d'un grand nombre de personnalités, les obsèques de M. Raymond Bergougnan ont eu lieu, hier, en l'église Saint-Eutrope de Clermont-Ferrand. M. le chanoine Fouilloux, curé de la paroisse, officiait et S. Ex. Mgr Piguet donna l'absoute.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Limouzin, vice-président du conseil d'administration des usines Bergougnan ; Souchal, doyen des chefs de service ; Chalamond, doyen des ouvriers de l'usine, et [Henri] Cote, administrateur.

Le deuil était conduit par M. Jean Bergougnan, frère du défunt ; Mme Raymond Bergougnan, sa veuve, et ses neveux et nièces.

On remarquait dans l'assistance M. Honoré Guerrin, préfet délégué du Puy-de-Dôme ; M. Pochet-Lagaye, maire de Clermont ; MIM. Faure et Réau, adjoints au maire ; M. Marcel Michelin ; M. Bousus, représentant l'Usine Michelin, etc. L'Union sociale du Massif central était représentée par MM. Jacques Bardoux, président ; Robert Thomas, secrétaire général ; le bâtonnier Edmond Pialoux et de nombreux administrateurs.

Tous les employés et ouvriers de l'usine Bergougnan assistaient aux funérailles. M. Limouzin prononça l'éloge funèbre du défunt.

L'inhumation a eu lieu à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne) dans le caveau de famille.

DOUTES ET ESPOIRS D'HENRI COTE,
administrateur, puis vice-président des Éts Bergougnan
président de l'Union générale corporative du Puy-de-Dôme

Au fil des jours
(*Le Petit Marseillais*, 9 décembre 1943)

Certain maréchal s'est fait universellement houspiller pour avoir dit récemment que la France ne comptait plus, ou quelque chose d'approchant. On lui donnerait cependant raison si tout notre redressement consistait en un retour au vomissement électoral et surtout si l'on ne trouve pas un système politique et social qui mette fin à l'hémorragie rurale. C'est un fait que les centres urbains, durant les soixante dernières années, se sont enflés démesurément de toute la population perdue par les campagnes et les villages.

M. Henri Cote rappelle dans la *Revue des Deux Mondes* l'opinion si pleine de sens de Brookwalter, à savoir que le plus grand péril qui puisse menacer la stabilité d'une nation consiste dans le développement de sa population commerciale, manufacturière et urbaine aux dépens de sa vie rurale. M. Cote estime que mise sur un pied d'égalité avec le commerce et les industries, l'économie agricole succombe. Il constate le fiasco du retour à la terre pour lequel on s'était cependant mis en frais. Il se demande si cela tient

de l'austérité de la vie des champs, à la rentabilité médiocre de la terre ou à un complexe d'infériorité congénital de la profession.

Les faits sont là et l'existence même de la France reste profondément liée à la prospérité et au nombre de sa population agricole. Dans la longue suite des gouvernements de la Troisième, on n'a compté que deux hommes d'État qui ont tenté un relèvement rural : Jules Méline en 1892 et André Tardieu en 1931. C'est peu. Aujourd'hui, on pourrait croire que la prospérité occasionnelle de la production agricole régénérera les campagnes mais les techniciens nous disent que ce n'est qu'une apparence temporaire ; de même que les abus du marché noir, des surtaxes à la ferme sont des profits artificiels et momentanés.

De toute façon, le problème ne sera résolu — et cette solution il faut la tenir prête — qu'au retour massif des captifs et des exilés. À ce moment si ardemment désiré, le sort réel d'une France équilibrée et forte d'elle-même se décidera vraiment. — E. TH.

Éts Bergougnan
(*Le Journal*, 7 février 1944)

Les comptes de l'exercice au 30 septembre 1943 se soldent, après affectation de plus de 20 millions aux provisions, par un bénéfice de 11.655.652 fr. contre 11 millions 446.185 fr. formant avec le report à nouveau un solde disponible de 11.505 004 fr. contre 14.279.740. Il sera proposé à l'assemblée du 29 courant de maintenir le dividende à 35 francs par action et d'affecter 4 millions 342.025 fr. aux amortissements contre 4.206 343 fr.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1898 :
Soc. gén. Éts Bergougnan
MM. A. Bergougnan, pdt ; H.A. C. Cote, v.-pdt ; J. Berthier, A. Faure, L. Larrouzé, H. Balay, René Bouvier, J. Limouzin, Mme R. Bergougnan, adm.
Commissaires des comptes : J. Seguin, L. Picard.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2211 :
Soc. gén. Éts Bergougnan
MM. A. Bergougnan, pdg ; C. Cote, v.-pdt ; J. Berthier, A. Faure, L. Larrouzé, H. Balay, René Bouvier, J. Limouzin, Mme R. Bergougnan, adm.
Commissaires des comptes : Lebout.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*Le Monde des affaires*, SEDE, Paris, 1952)

SON service militaire achevé, Raymond Bergougnan décide de tenter fortune « à la ville ». Il est né en 1858, à Castera, un petit village du Comminges, au sud de Toulouse, d'une famille de petits viticulteurs. Aîné de sept enfants, il doit sans tarder prendre sa part de charges.

Avec son frère cadet Mathieu, il ouvre un petit atelier de timbres à caoutchouc. Il y fait tout... sauf les plaques en caoutchouc qu'il commande à une maison spécialisée.

En quelques années, l'atelier prend quelque importance. Plusieurs ouvriers y travaillent. Mais Raymond Bergougnan estime que le plus gros des bénéfices est absorbé par la fabrication des plaques.

Pour éviter cette sujétion, il s'initie aux mystères de la gomme. Après quelques essais, c'est le succès. Mais alors, cet homme prudent qui a mis des années à asseoir son affaire, risque tout pour se lancer dans la fabrication des pneus de bicyclettes.

La concurrence est vive ; pourtant, la marque « Le Gaulois » s'impose peu à peu. Dès lors, la Société Bergougnan, créée en 1889 au capital de 250.000 fr., ne cesse de prospérer. En 1898, elle fait place à la Société générale des établissements Bergougnan. La progression fut constante et régulière, Raymond Bergougnan faisait de l'industrie en agriculteur, scrutant le temps qu'il va faire, étendant méthodiquement le champ de ses activités, redoutant les appuis venant de l'extérieur — surtout quand ils étaient financiers.

La petite usine de la Cité Vaudoit recouvre bientôt tout un quartier de Clermont-Ferrand : d'abord spécialisée dans la fabrication des bandages pleins pour camions, dont la guerre 1914-1918 vient brusquement enfler la consommation à l'infini, l'usine exploite dès 1937 des licences américaines pour la fabrication de pneus « tourisme et poids lourds ». Mais en même temps qu'il essaime des usines à l'étranger, dans toute l'Europe, et jusqu'en Amérique, Bergougnan étend sans cesse la gamme de ses fabrications.

La partie commerciale de la société est importante : une trentaine de dépôts en France et outre-mer, et six autres en Angleterre, en Suisse, au Portugal et en Espagne.

Des filiales à l'étranger, il ne subsiste que la Compagnie Bergougnan belge, qui est très prospère.

Cherchant à s'assurer des approvisionnements en matières premières dans de bonnes conditions, Raymond Bergougnan prit de gros intérêts dans des sociétés caoutchoutières indochinoises. Sans pouvoir la chiffrer exactement, on sait que la société a une importante participation à la Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient, née de la fusion des Caoutchoucs de l'Indochine et de l'Indochinoise des cultures tropicales à la création desquelles Bergougnan avait participé.

Raymond Bergougnan est mort le 6 septembre 1942, à l'âge de 85 ans. M. André Bergougnan a pris sa place à la tête des établissements.

Conseil d'administration

André Bergougnan, présid. direct. gén. : H[enri] Cote, vice-présid. ; Jules Berthier, A[uguste] Faure, L. Larrouzé, R[ené] Bouvier [SOFFO], Roger Bergougnan, Mme Raymond Bergougnan.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS
BERGOUGNAN
Caoutchouc brut et manufacturé
Société anonyme

Capital social : 500 millions de fr. divisé en 200.000 actions de 2.500 fr.

Siège social : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Statuts déposés en l'étude de M^e Normand, notaire à Chamalières, près Clermont-Ferrand

ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur ou par délégation du conseil : ?

Un administrateur : **TITRE ANNULÉ**

1951

Les actions de 2.500 francs provenant du regroupement sont numérotées de
500.001 à 700.000

Imp. Mont-Louis, Clermont-F^d (S.N.E.P.)

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2211 :

Soc. gén. Éts Bergougnan

MM. A. Bergougnan, pdg ; C. Cote, v.-pdt ; J. Berthier, M. Bouyeure, A. Faure, L. Larrouzé, René Bouvier, M^{me} R. Bergougnan, R. Bergougnan, adm.

Commissaires des comptes : M. Lebout, A. Papinot.

Éts BERGOUGNAN

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 février 1951)

L'assemblée du 10 février tenue à Clermont-Ferrand a approuvé les comptes de l'exercice 1949-1950 et a coté un dividende de 80 francs par titre pour les actions anciennes. 67 fr. 50 pour les actions nouvelles entièrement libérées à la souscription. 40 fr. pour les actions nouvelles qui n'ont été libérées que d'un quart lors de la souscription. Ces dividendes seront payables le 15 mai.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES Éts BERGOUGNAN

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 octobre 1951)

Regroupement des actions de 1.000 fr.

Regroupement des 500.00 actions 1.000 francs nominal, représentant capital social, en 200.000 actions 2.500 francs nominal, avec reliait de C.C D.V.T. (en liquidation) des titres au porteur, à raison de deux actions nouvelles de 2.500 francs pour cinq actions anciennes le 1.000 francs.

La demande de regroupement devra être accompagnée des certificats nominatifs ex-coupon n° 92, et, le cas échéant, des titres au porteur qui n'auraient pas été déposés à la C.C.D.V.T. Elle pourra être déposée : 1° au siège social, à Clermont-Ferrand, boulevard Berthelot : au dépôt des Établissements Bergougnan, à Paris, 9, rue Villaret-de-Joyeuse (17^e) ; 2° aux guichets des établissements suivants : Banque Nuger, à Clermont-Ferrand ; Banque Chalus, à Clermont-Ferrand ; MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, banquiers à Lyon ; chez MM. R. Josse, J. Lippens et Cie. Paris ; 3° aux sièges et agences des établissements suivants : Banque de l'Union Parisienne ; B N.C.I. ; Banque de Paris et des Pays-Bas ; Comptoir National d'Escompte ; Crédit Commercial de France ; Crédit Lyonnais ; Société Générale ; Société Lyonnaise de Dépôts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES Éts BERGOUGNAN

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 octobre 1956)

L'augmentation du capital de 500 millions à 1 milliard, qui fera l'objet de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre, sera réalisée par émission au pair d'actions nouvelles de 5.000 fr., jouissance 1^{er} janvier 1955.

Cette opération sera suivie du groupement des actions anciennes 2.500 francs en titres de 5.000 fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTS BERGOUGNAN

[Desfossés 1956/1819]

Bergougnan (André)[fils de Mathieu, neveu de Raymond], 1805 (Caout. Indoch.), 1819 (pdt Bergougnan).

Cote (Henri)(ép. La Brosse. Dom. : Clt-Fd et château des Réaux à La Guerche, Cher) 1819 (v.-pdt Bergougnan).

Larrouzé (L.)[sachant que Jules Berthier (1881-1954), anc. adm. Bergougnan, avait ép. Julie-Françoise Larrouzé], 1819 (Bergougnan).

Faure (Auguste), 1805 ([Caout. Indoch.](#)), 1811 ([Indoch. de cult. tropicales](#)), 1819 (Bergougnan).

Bergougnan (Roger), 831 (FORGEVAL), 1805 ([Caout. Indoch.](#)), 1819 (Bergougnan).

Bouyeure (M.), 1819 (Bergougnan).

Bergougnan (Ph.), 1805 ([Caout. Indoch.](#)), 1819 (adm. secr. Bergougnan).

Giscard d'Estaing (Edm.), ... [305](#) (SOFFO),... 1819 (Bergougnan)...

Bergougnan (Ch.), 1819 (dg Bergougnan)

Guilhot (M.), 1819 (secr. gén. Bergougnan).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Lebout (M.), 1819 (comm. cptes Bergougnan).

Papinot (A.), 1819 (comm. cptes Bergougnan).

SIÈGE SOCIAL : Clermont-Ferrand, bd Berthelot. Bureaux à Paris, rue Villaret-de-Joyeuse, 9, Tél. ETO. 48-06.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 12 janvier 1899, pour une durée de 50 ans.

OBJET : La fabrication et le commerce de tous articles en caoutchouc brut et manufacturé et de tout ce qui se rattache à ce genre d'industrie.

PARTICIPATIONS : Bergougnan Belge, Caoutchoucs de l'Indochine, Indochinoise de Cultures Tropicales, etc.

CAPITAL SOCIAL : 1 milliard de fr., divisé en 200.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, 1.000.000 fr., porté en 1901 à 2.200.000 fr., en 1904 à 4 millions, en 1906 à 6.500.000 fr., en 1910 à 13 millions, en 1913 à 16.250.000 fr., en 1916 à 24.375.000 fr. au moyen d'un prélèvement de 8.125.000 fr. sur le fonds de prévoyance, en mai 1920 à 50 millions, en juillet 1924 à 75 millions, enfin, en septembre 1929 à 100 millions par l'émission à 520 fr. de 50.000 actions nouvelles de 500 fr. (1 nouvelle pour 3 anciennes. Coupon n° 49). Porté en 1948 à 200 millions par l'émission à 750 fr. de 200.000 actions nouvelles de 500 fr. (une nouvelle pour une ancienne). Porté en 1949 à 400 millions par élévation du nominal de 500 à 1.000 fr., puis en 1950 à 500 millions par l'émission à 1.350 fr. de 100.000 actions de 1.000 fr. (1 nouvelle pour 4 anciennes), jouissance 1^{er} janvier 1950. Regroupement des actions de 2.500 fr. à partir du 8 octobre 1951. Porté en 1954 à 1 milliard de fr. par émission à 5.400 fr. de 100.000 actions de 5.000 fr. (1 act. de 5.000 fr. pour 2 act. de 2.500 fr. ou 5 act. de 1.000 fr.). Regroupement des act. de 2.500 fr. en 5.000 fr. depuis le 18 juillet 1955.

OBLIGATIONS : 30.000 de 10.000 fr. 6 % 1955, amort. en 18 ans par T. ou R. à partir du 1^{er} décembre 1955 à 10.500 fr. minimum majoré éventuellement d'une prime supplémentaire, sauf R. A. à partir du 1^{er} décembre 1958. Coupon : 1^{er} décembre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions, prélèvements facultatifs pour fonds de prévoyance, d'amortissements ou reports. Sur la solde : 10 % au conseil d'administration, 90 % aux actions.

LIQUIDATION : 10 % au conseil. 90 % aux actions.

SERVICE FINANCIER : siège social, Crédit commercial de France (CCF), Comptoir d'Escompte, B. N. C. I., Société Générale, bureau de Paris, etc.

TRANSFERTS : siège social et bureaux de Paris.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 25. — Notice SEP : CO 111.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 92 (15 mai 1951), 65 fr. ; 1 (15 mai 1952), 287 fr. ; 2 (15 juillet 1953), 143 fr. ; 3 (15 juillet 1954), 205 fr. ; 4 : droit de souscription (1 nouv. pour 2 anc.) ; 5 (15 juillet 1955), 205 fr.

	Amort.	Provis.	Bénéfice net	Réserves	Divid. + tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1946-47	—	—	39.560	—	30.456	135
1947-48	—	—	62.602	3.130	58.947	135
1948-49	—	—	74.860	3.743	60.112	135

1949-50	—	—	62.298	3.115	41.150	80
1950-51	—	—	95.874	4.794	76.608	350
1952	—	—	43.222	2.166	36.615	175
1953	—	—	32.165	1.608	50.556	250
1954	—	—	44.190	2.209	43.098	207

BILANS AU 30 SEPTEMBRE (En 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	545.075	548.273	561.723	580.091	497.140
Autres valeurs immobilisées	181.328	220.396	211.528	211.779	227.635
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	856.038	1.497.388	1.407.515	1.270.488	1.585.764
Débiteurs	690.634	971.817	937.227	894.157	1.272.494
Titres de placement	50.094	49.780	66.880	54.734	48.824
Disponible	149.589	152.576	199.680	231.979	67.065
	<u>2.472.758</u>	<u>3.440.230</u>	<u>3.384.563</u>	<u>3.243.228</u>	<u>3.698.920</u>
PASSIF					
Capital	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000
Réserves	559.502	580.652	599.916	606.623	488.233
Fonds de renouvellement et provisions	877.439	1.365.762	1.337.550	1.033.416	1.100.259
Dette à court terme	473.519	897.942	903.765	1.071.024	1.566.288
Bénéfices	62.298	95.874	43.322	32.165	44.190
	<u>2.472.758</u>	<u>3.440.230</u>	<u>3.384.563</u>	<u>3.243.228</u>	<u>3.698.920</u>

Les activités industrielles de Bergougnan
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 octobre 1956)

EN 1894, les deux frères Raymond et Mathieu Bergougnan ont une petite affaire de caoutchouc installée rue de Turenne, à Paris, où ils vendent des timbres en caoutchouc. L'affaire marche bien, mais MM. Bergougnan sont trop actifs pour limiter leur horizon à une exploitation quasi artisanale. Les cadres de cette industrie sont trop étroits pour eux. Ils cherchent des débouchés nouveaux...

Or, à cette époque, la « petite reine » a déjà fait parler d'elle. Il faut des pneus aux vélos. Puisque Pierre Giffard a dit que la bicyclette est un bienfait social, l'industrie du

cycle est certainement appelée à un grand développement. Les Bergougnan feront du pneu pour cycles.

Ils achètent une petite usine à Clermont-Ferrand et y commencent la fabrication du pneu Le Gaulois. Excellent, ce pneu prend un magnifique départ commercial. C'est le début, très simple, d'une affaire qui devait connaître une prospérité qui ne s'est jamais démentie. D'autres fabrications ne tardent pas à compléter les activités industrielles de la maison Bergougnan, notamment les fameux bandages pour véhicules attelés et, plus tard, pour véhicules industriels. Mais la qualité des produits Bergougnan, le dynamisme des frères Bergougnan ont donné à cette jeune affaire un tel développement, qu'il faut rapidement envisager de lui assurer des bases financières correspondant à ses besoins. C'est ainsi qu'en 1899 la maison Bergougnan devient la Société générale des Éts Bergougnan, société anonyme au capital de 2.200.000 fr.-or, dont le siège est établi à l'usine de Clermont-Ferrand.

Cette transformation, qui mettait à la disposition de la société nouvelle des moyens d'actions importants, devait permettre ultérieurement la création de dépôts dans les principales villes de France et de l'Union Française, celle de succursales et usines à l'étranger, de développer considérablement les installations industrielles et d'entreprendre des fabrications nouvelles très variées dans les nombreux domaines où le caoutchouc est roi. Finalement, en quelques dizaines d'années, la maison Bergougnan, aux origines si modestes, mais si laborieuses, était devenue une de nos premières affaires de caoutchouc.

« À chaque roue son Bergougnan »... Cela veut dire que, depuis la voiture d'enfant jusqu'au gros pneu d'avion, Bergougnan équipe tout ce qui roule sur caoutchouc.

Depuis le « Gaulois » des années 1900, le pneu Vélo Bergougnan n'a pas cessé de poursuivre sa carrière. Il équipe maintenant les vélos les plus modernes. Il a modifié ses dimensions et sa texture pour équiper les cyclomoteurs, scooters et motos.

Pour les voitures automobiles, Bergougnan après avoir fabriqué, à l'époque du marquis de Dion, des pneus cloutés et même des pneus dont la carcasse était en cuir, a lancé, aujourd'hui, son moderne « Record » qui équipe en série les voitures des grands constructeurs d'automobiles.

Les camions roulent sur « Tenax » et sur « Spécial », pneus de haute résistance et de rendement remarquable.

Le « Tenax » est le pneu des longs parcours routiers à grande allure ; le « Spécial H.R. » celui des durs travaux du chantier et de la forêt.

Les autobus et les autocars vont adopter le dernier-né des pneumatiques poids lourds Bergougnan, le « Rapid 20 », dont les essais se sont révélés concluants.

Enfin, pour couronner l'édifice, Bergougnan sort un pneu Tourisme sans chambre, *Tubeless*, comme disent les Américains — parfaitement étanche et pratiquement increvable.

En aviation, Bergougnan qui, hier, équipait les avions des légendaires records du monde de Mermoz, Le Brix, Doret, Coste, Codos et Bellonte, est encore aujourd'hui l'un des meilleurs auxiliaires de notre aviation, puisque c'est sur pneus Bergougnan que s'envolent et atterrissent les avions les plus modernes et, notamment les Ouragan, Della et Mystère de Dassault.

En vérité, on ne connaît pas assez la part que Bergougnan a prise et prend encore tous les jours dans les industries de la locomotion terrestre et aérienne. Il est juste de lui rendre l'hommage qui lui est dû.

*
* * *

DANS le domaine du caoutchouc industriel, les activités de Bergougnan sont multiples et fort importantes.

Notons d'abord les nombreuses fabrications spécialisées dont les industries de l'automobile et de l'aéronautique font une consommation généralement insoupçonnée du grand public. De la durite jusqu'au tapis en passant par les tubes et les couvre-joints, on compte peut-être une centaine d'articles en caoutchouc entrant dans la construction d'un véhicule, Bergougnan fournit beaucoup de ces articles à nos industries spécialisées.

Enfin, les bottes vernies, en caoutchouc, que vous portez, Madame, la botte que l'agriculteur ne ménage guère, la courroie transporteuse sur laquelle, au fond de la mine, le mineur déverse le charbon, le tapis en caoutchouc de votre escalier, le joint de votre pot à conserves, la courroie de transmission de votre atelier, le tuyau d'arrosage de votre jardin, qu'il soit en caoutchouc classique où en matière plastique, viennent vraisemblablement de chez Bergougnan, comme vos gants en caoutchouc, le talon où la semelle de votre Richelieu...

Voilà ce qu'est Bergougnan, en partie, tout au moins, car cette énumération n'est pas complète. Au demeurant, une affaire cent pour cent française, une affaire en évolution technique et progression commerciale constantes. M. André Bergougnan, fils de Mathieu, assume depuis le décès de son oncle Raymond, les lourdes responsabilités de la présidence du conseil et de la direction générale de la société — actuellement au capital d'un milliard — en suivant les traditions qui ont fait la notoriété et la prospérité de cette entreprise.

Éts Bergougnan

(L'Information financière, économique et politique, 25 novembre 1958)

La direction des Établissements Bergougnan a informé son personnel qu'en raison du fléchissement des commandes, le travail hebdomadaire dans les ateliers (1.600 personnes environ) sera réduit momentanément de 48 à 40 heures à compter de ce lundi 24 courant.

Éts Bergougnan

(L'Information financière, économique et politique, 11 août 1959)

Le chiffre d'affaires enregistré au titre du premier semestre de l'exercice 1959 s'est élevé à 4.233 millions, contre 4.197 millions pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le tonnage des produits fabriqués est, par contre, en légère diminution.

[Michelin monte en puissance dans Kléber-Colombes]

(Le Monde, 2 janvier 1966)

Dans l'industrie du caoutchouc manufacturé, une concentration d'une très grande importance s'est faite sous l'égide de Michelin, dont les actions se sont vigoureusement ressaisies, et qui a distribué, pour la deuxième année consécutive, une action gratuite pour dix. La société a participé à l'achat des actions Kléber-Colombes, précédemment détenues par [Goodrich](#). Puis, moyennant 394.000 actions d'apport, Kléber-Colombes a acquis des Établissements Bergougnan, transformés en holding, la quasi-totalité des actions de Bergougnan France et 40 % de la [Bergougnan belge*](#). Kléber-Colombes a

en même temps apporté son usine de Trilport à une nouvelle société, Kléber-Colombes plastiques.

Michelin détient depuis le mois de juin [1965] une participation de 10 % dans Kléber-Colombes et est considéré comme possédant, surtout par l'intermédiaire de la S.P.I.M., une participation de 50 % dans les Établissements Bergougnan, qui détiennent 15,6 % du capital de Kléber-Colombes. Les remaniements intervenus permettront donc, sous la direction de Michelin, une coordination des fabrications des principales usines françaises, et sur le marché intérieur une atténuation de la guerre des prix de vente.

Kléber
(*Le Figaro*, 7 octobre 1988)

Kléber : le groupe a annoncé jeudi un bénéfice net de 123,9 millions de francs pour le 1^{er} semestre 1988, incluant la cession, au début de l'année, de la manufacture de Berginvest [Bergougnan belge à Evergem] au groupe Treelleborg [*sic* : *Trelleborg*].

L'an dernier, pour la même période, le bénéfice net du groupe, contrôlé par Michelin, avait été de 55,2 millions.

Le chiffre d'affaires consolidé de Kléber, précise le groupe, s'est élevé à 2,04 mds de francs pour le 1^{er} semestre 1988, contre 1,96 md pour le 1^{er} trimestre 1987.

Cette progression du chiffre d'affaires, qui a été de 3,8 %, aurait été selon Kléber de 8,3 % sans la cession de la manufacture de Berginvest.

BERGOUGNAN : prises partielles de bénéfice
(*Le Journal des finances*, 25 avril 1989)

Le 7 mars dernier tandis que les cours de BERGOUGNAN venaient de passer en quelques semaines de 25 F à 46 F nous conseillons à nos lecteurs de ne pas se défaire de leurs titres, la hausse étant justifiée par le réveil de Kléber et la valeur globale de cette société de portefeuille : une soixantaine de francs. Les cours sont montés jusqu'à 90,40 F.

Kléber de son côté reste demandé autour de 19 F. Rappelons que le capital de BERGOUGNAN est divisé en 400.000 titres et que cette société détient 394.000 actions Kléber entièrement provisionnées.

Kléber, filiale de Michelin, vient de faire connaître ses comptes pour 1984. Ils sont tout aussi désastreux que ceux de 1983 : 216 MF de pertes après 62,5 MF d'amortissements et de provisions. La situation nette quant à elle devient négative de 292,9 MF. Des mesures adéquates de réduction du capital et d'abandon de créances seront prises prochainement. Il est en effet décidé maintenant de donner à cette entreprise les moyens pour mener à bien ses activités industrielles et commerciales.

BERGOUGNAN, entre-temps, a supporté quelques dégagements bénéficiaires et se retrouve à 80 F.

Sur les niveaux actuels il serait bon de se dégager partiellement et d'attendre confirmation du redressement envisagé de Kléber.

Dernier cours 80 fr. PER 1984 : non significatif ; rendement global : nul ; moyenne quotidienne des transactions : marché irrégulier. Activité principale : société financière.
